



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 28 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 28 mai 2026

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation du secrétaire de séance.	4
3 - Communications du Président.....	4
4 - Débat de principe sur la gratuité du bus pour les moins de 26 ans.	5
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	24
6 - Procès-verbaux des séances des 7 et 23 avril 2026. Approbation.	24
7 - Association Groupe Sup de Co Amiens Picardie. Désignation d'un membre d'honneur.	24
8 - Collèges et lycées. Conseils d'administration. Désignation de représentants. Modification.	24
9 - Entente entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et Territoire d'Energie Somme 80 pour le maintien des bornes de véhicules électriques. Désignation de représentants. Modification.....	24
10 - Association Dreamakers. Subvention. Année 2026. Convention.....	25
11 - Règlement budgétaire et financier.....	27
12 - Musée de Picardie. Exposition temporaire Abbaye de Corbie. Année 2027. ..	27
13 - Conservatoire Rayonnement Régional. Formation Art de la Marionnette. Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes. Années scolaires 2026-2027 à 2030-2031. Convention de partenariat.	29
14 - Nouvel Equipement Dédié aux Musiques Actuelles. NEDMA. Conventions avec La Lune des Pirates et le Conseil Départemental de la Somme.....	30
15 - Printemps de l'Art Déco. Partenariat. Prise en charge financière des actions de communication. Année 2026. Convention.	30
16 - Société Flowbird. Billettique interopérable d'Amiens Métropole. Protocole transactionnel.	31
17 - Amiens. Classement en voie d'intérêt communautaire. Rue de Saveuse. Partie comprise entre la rue d'Abbeville et l'avenue Louis Blanc.....	31
18 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 2^{ème} répartition. Année 2026. Conventions.....	32
19 - Office de Tourisme. Festival International des Jardins - Hortillonnages Amiens. Actions en faveur du rayonnement de la destination et du tourisme durable. Subvention au projet 2026. Convention.	32
20 - Vœux et questions orales. Vœu relatif aux nuisances olfactives émises par le site d'enfouissement des déchets de Boves.....	33

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Frédéric FAUVET.

Membres présents : M. FAUVET, Mme PINON, MM. DEFFONTAINES, SAVREUX, ACCART, BOCQUILLON, Mme NOUAOUR, MM. LHERMITTE, CAPRON, MAQUET, BULANT, GIGNON, Mme BRARE, M. BRAGUE, Mmes ERCAN, MATBOUA, M. BODOULÉ SOSSO, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme CHAUVIN, MM. CHOQUET, BEUVAIN, Mme VOZARI, M. ESTER, Mme SERMADIRAS, M. BLANCHARD, Mme DELÉPINE, M. GENTE, Mmes DELATTRE, BAILLON, M. LALAN, Mme LUCZAK, M. CARPENTIER, Mme BRAY, M. DIBOUNDJE, Mme LE CARLIER DE VESLUD, M. CARDOT, Mme TEKAYA, M. TOURAIS, Mme ALEXANDRE, M. de CLERCK, Mme DELÉTRÉ, M. BIENAIMÉ, Mme RIPOLL, MM. LORIC, TOUMI, Mme DÈCLE, MM. VILLALPANDO, CLÉRENTIN, Mmes LEPLAT, BOCHÉ, MM. DESPERELLE, BURY, DEHOSTINGUE, DEREUMAUX, MANY, Mme NOISELIET, MM. TAUFOUR, DUPIRE, Mme MISSIAEN, MM. FORESTIER, DÉMARET, PENAUD, BARDET, ABET, HESDIN, OURDOUILLÉ, Mmes COTTINET-DABONNEVILLE, SOIRANT, MM. SANGLARD, TONNELIER, Mmes LEANDRI, LEGAY, M. EVRARD, Mme BOUDENNE (siège pour la commune de Sains-en-Amiénois), M. LUSSON, Mmes GUÉNARD, ANNEBICQUE (siège pour la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée), RAMBOUR, MM. DARRAGON, BUSON, Mmes PINCHON JUE, SCALABRE (siège pour la commune de Saveuse), ROSE-TÊTU, MM. LABTANI, CAUSSIN, Mme LEFEBVRE.

Membres empêchés : Mmes VANACKER (pouvoir à Mme DELÉPINE), BOYARD (pouvoir à M. LHERMITTE), M. de JENLIS (pouvoir à M. BIENAIMÉ), Mme BELLINA (pouvoir à M. CLÉRENTIN), MM. MULLOT (pouvoir à M. ACCART), PARDOUX (pouvoir à M. DESPERELLE), VINDEVOGEL (pouvoir à Mme LEANDRI), VILMONT (pouvoir à Mme RAMBOUR) se sont excusés. Mme RUIN.

Mouvements : M. BEUVAIN est arrivé à 18h16 (point n°4), Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) est arrivée à 19h08 (point n°4). Mme VOZARI (pouvoir à Mme MATBOUA) a quitté la séance à 19h46 (point n°5).

La séance a été ouverte à 18 h 08 et a été levée à 20 h 31.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. FAUVET : Je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'au public et aux internautes qui nous regardent en ligne. .

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Sébastien VILMONT	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Catherine VANACKER	donne pouvoir à	Mme Sylvie DELÉPINE
Mme Louise BOYARD	donne pouvoir à	M. Thomas LHERMITTE
M. Hubert de JENLIS	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Cyril CLÉRENTIN
M. Sylvain MULLOT	donne pouvoir à	M. Laurent ACCART
M. Jean-Pierre PARDOUX	donne pouvoir à	M. Michel DESPERELLE
M. Laurent VINDEVOGEL	donne pouvoir à	Mme Françoise LEANDRI
M. Georges DUFOUR	s'excuse et c'est sa conseillère suppléante qui siège	Mme Evelyne SCALABRE
M. Moïse BLANC	s'excuse et c'est sa conseillère suppléante qui siège	Mme Lysiane BOUDENNE
M. Bruno COURTIN	s'excuse et c'est sa conseillère suppléante qui siège	Mme Valérie ANNEBICQUE
Mme Hélène DELATTRE	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner, si elle en est d'accord, Océane SERMADIRAS, en qualité de secrétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. FAUVET : Nous avons reçu un vœu que nous examinerons à l'issue de cet ordre du jour, vœu qui nous a été transmis hors délai si l'on s'en tient à la lecture rigoureuse du règlement intérieur, mais au regard de l'actualité, j'ai décidé de l'accepter exceptionnellement puisque nous sommes toujours en phase de démarrage des conseils métropolitains et tout le monde n'est pas totalement familiarisé avec nos procédures.

Je vous informe de la création de plusieurs groupes politiques au sein de notre assemblée.

- Le groupe "Amiens pour Vous" composé de Damien TOUMI (Président) Constance DÈCLE, et Bruno VILLALPANDO.
- Le groupe de la "Coopérative Amiens en Mieux" composé d'Anne-Sophie VOZARI, Léon

DEFFONTAINES (co-présidents), Laurence ALEXANDRE, Laurent BEUVAIN, Goulven BLANCHARD, Nina BRAY, Nicolas CARDOT, Hélène DELATTRE, Zoé DESBUREAUX, Arthur LALAN, et Hayat MATBOUA.

- Le groupe "La Voix des Maires" composé de Guy PENAUD (Président), Franck DARRAGON, Eric BUSON, Janine PINCHON-JUE, Laurent VINDEVOGEL, Karine LEFEBVRE, Eric CAPRON, Georges DUFOUR, Anne PINON, Audrey BOCHÉ, Moïse BLANC, Pascal OURDOUILLÉ, Céline DABONNEVILLE, Nathalie SOIRANT, Eric MAQUET, Dominique HESDIN, Jérôme MANY, Jean-Pierre PARDOUX, Alain CAUSSIN, Sébastien VILMONT, Isabelle RAMBOUR, Marylène BRARE, Alain DEREUMAUX, Guillaume DUPIRE, Hubert TAUFOUR, Bruno BARDET, Michel DESPERELLE, Françoise LEANDRI, Cyprien DEHOSTINGUE, Valérie ROSE-TÊTU, Daniel ABET, Jonathan SANGLARD, Bruno COURTIN.
- Le groupe "Amiens Métropole Demain" composé de Margaux DELÉTRÉ et Pierre-SAVREUX (coprésidents).

Enfin, je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance du Conseil métropolitain est prévue le jeudi 25 juin à 18 heures dans cette même salle. Dès demain, la mise à jour du calendrier du deuxième semestre apparaîtra dans vos agendas respectifs de conseillers métropolitains.

DONT ACTE

4 - DEBAT DE PRINCIPE SUR LA GRATUITE DU BUS POUR LES MOINS DE 26 ANS.

M. FAUVET : Ce point de l'ordre du jour est un peu inhabituel sur la forme puisque j'ai souhaité, sur le sujet important de la gratuité du service de bus métropolitains, vous informer de l'état d'avancement de nos travaux techniques. S'agissant des points de vue plus politiques, c'est cette assemblée qui donnera la tonalité et le tempo. C'était notre engagement fort d'examiner la gratuité des moins de 26 ans dans les transports collectifs de bus. Nous avons travaillé différentes hypothèses, rassemblé un certain nombre d'éléments sur lesquels je souhaite que le débat mûre, prenne le temps. Il ne s'agit en aucun cas ce soir de délibérer, mais simplement de faire une photographie de la situation existante et de vous présenter les différents scénarios qui pourraient s'orienter vers cette gratuité pour les moins de 26 ans.

J'ai demandé à Laurent ACCART, notre Vice-président en charge des mobilités, de commenter le document qui a été transmis, certes tardivement, mais encore une fois, nous ne délibérons pas aujourd'hui, nous lançons un débat de façon à pouvoir prendre, dans les semaines ou mois qui viennent, les bonnes décisions. Je laisse la parole à Laurent ACCART.

M. ACCART : Nous avons, pour objectiver le plus possible le débat, souhaité porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments techniques et financiers. En préambule, je souhaite d'abord saluer la qualité du travail, la réactivité, la disponibilité des services d'Amiens Métropole qui nous ont permis de vous présenter ces éléments aujourd'hui. D'autre part, je souhaite évoquer le fait qu'un certain nombre des éléments présentés sont liés à des estimations les plus fidèles possible. En tout cas, les services ont travaillé d'arrache-pied pour que ces estimations soient dans des ordres de grandeur correspondant à ce que nous devons étudier. C'est la raison pour laquelle vous avez parfois des fourchettes.

Nous avons rappelé des éléments de contexte car il est nécessaire de rappeler ce qu'est le réseau Ametis et la complexité de l'organisation d'un tel réseau. Notre exploitant est Keolis qui a

donc créé une marque commerciale spécifique, Ametis. 448 salariés en 2024, dont près de 300 conducteurs. Dans le réseau Ametis, nous avons également un service de location de vélos, Buscyclette. Quelques chiffres : plus de 15 millions de validations annuelles, notamment en 2024 ; 67 000 validations par jour, donc un flux conséquent. 48,5% des validations sont réalisées par des titres gratuits, et 16,5% du trafic est réalisé par des titres occasionnels.

Je passe sur le matériel, nous aurons l'occasion d'évoquer ce sujet dans un délai raisonnable, notamment les coûts de renouvellement du matériel.

Le réseau Ametis est composé de plusieurs lignes : les lignes Nemo n1, n2, n3, n4 ; des lignes de navettes de soirée ; 14 lignes de proximité, 7 lignes de transport à la demande que nous appelons Resado et qui sont devenues, je crois, indispensables à certains territoires ; et 13 lignes scolaires que nous appelons Tempo.

Pour en venir au sujet des moins de 26 ans, l'objet de notre débat aujourd'hui, c'est un public qui utilise le bus, 27% de la fréquentation totale du réseau proviennent des abonnements des moins de 26 ans en 2025. Ils sont également représentés dans les validations par titre occasionnel. Ces éléments sont importants à connaître pour expliquer ce que nous devons étudier afin de nous représenter le coût de cette opération par la suite. 54% des étudiants résidant sur Amiens Métropole utilisent le réseau Ametis plusieurs jours par semaine.

Une enquête mobilité avait été menée sur le territoire du Grand Amiénois auprès de 8 600 personnes. Nous vous avons fourni les résultats entre octobre 2023 et février 2024. On peut constater que 30% des moins de 25 ans utilisent la voiture.

Quelques rappels sur le budget annexe transport qui s'établit approximativement à 60 millions d'Euros de recettes en 2024, dont 85% proviennent du Versement Mobilité. Nous avons fixé un taux maximum de 2%, qui ne pourra plus évoluer puisque nous sommes au maximum légal autorisé. Donc 50 millions d'Euros de recettes qui restent figés. Autre élément important, le taux de couverture. Il s'agit d'un ratio entre les recettes commerciales et les dépenses d'exploitation et d'investissement, autrement dit, nous pouvons récupérer la TVA à condition que nous maintenions ce taux au-dessus de 10%.

Avec ces quelques éléments de contexte rappelés, nous avons deux scénarios à proposer et à mettre en débat.

Scénario 1 : gratuité pour les moins de 26 ans portée par Amiens Métropole

Dans le cadre de ce scénario, l'impact sur les recettes est le suivant : nous savons chiffrer précisément les abonnements des moins de 26 ans, soit 1 953 000 € par an. Les titres occasionnels impliquent que nous analysions ou que nous estimions la part des moins de 26 ans. Ils représentent des recettes estimées à 3 300 000 € par an. Les services ont travaillé, nous avons interrogé un certain nombre de prestataires, nous avons regardé comment cela se passait ailleurs, et nous avons une fourchette, mais globalement, l'hypothèse minimale est 15% et l'hypothèse maximale 40%, soit une différence considérable entre 500 000 € et 3 350 000 € par an de manque de recettes sur les titres occasionnels pour les moins de 26 ans.

Autre impact après la perte de certaines recettes, l'impact fiscal. Si nous faisons porter par Amiens Métropole la gratuité des moins de 26 ans, nous ne couvrirons plus, au-delà de 10%, nos recettes, ce qui nous conduit à perdre la récupération annuelle de la TVA et donc un manque à gagner de 4,7 millions d'Euros par an. Nous avons étudié cet impact fiscal un peu plus en détail avec un cabinet d'avocat fiscaliste. Nous pouvons avoir deux sous-scénarios dont

un va être rapidement exclu. Le scénario 1.1 consiste à ne rien changer, à procéder à cette gratuité, mais nous perdons 4,7 millions d'Euros de récupération de TVA et nous gagnons 400.000 € sur de la TVA non collectée. Au final, le bilan est de moins 4,3 millions d'Euros.

Le scénario 1.2 consiste à ne plus maintenir la DSP en l'état et à prévoir de changer le contrat de Délégation de Service Public, ce qui nous permet de contourner la difficulté fiscale sur la récupération de la TVA, mais nous oblige à construire un projet de DSP sur trois ans. Le délégataire sera contraint de payer une taxe sur les salaires puisque quand l'Etat ne peut pas récupérer la TVA, il taxe sur les salaires. Ces 2 millions seront forcément répercutés sur la prestation que nous devons verser au délégataire.

Si l'on fait le bilan des deux sous-scénarios, dans le premier, on ne change rien, on met en œuvre la mesure et elle est à la charge d'Amiens Métropole, la perte des recettes est entre 2,5 et 3,3 millions d'Euros, l'impact fiscal est de 4,3 millions d'Euros. Ce qui donne une fourchette de coût de 6,8 à 7,6 millions d'Euros pour la Métropole. Dans le deuxième scénario, changement de contrat de DSP, trois ans de préparation et donc une mise en œuvre retardée alors que c'est une volonté forte, ce sont des indemnités de rupture si nous aboutissons à un nouveau contrat de DSP avant la fin de la DSP actuelle qui se termine le 31 décembre 2030, soit 1,4 million d'Euros par an au maximum. L'impact fiscal se situera autour de 2,350 millions d'Euros. On retrouve les 2 millions de taxe sur les salaires qu'il faudra bien compenser. Donc un coût total sur ce sous-scénario 1.2 de 4,85 à 5,65 millions d'Euros.

Scénario 2 : gratuité des moins de 26 ans pour les communes qui le souhaitent

Le scénario 2 repose sur la gratuité des moins de 26 ans prise en charge par les communes qui souhaitent s'insérer dans ce dispositif. Les ordres de grandeur sont les bons, mais les montants ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Vous les aurez plus précisément ultérieurement. Aujourd'hui, Keolis nous reverse les recettes commerciales, la contribution forfaitaire est ce que nous devons assurer à Keolis dans le cadre de la prestation, et Amiens Métropole reste l'exploitant fiscal. Notre récupération de TVA figure dans ce schéma. Dans ce scénario 2 dans lequel les communes prennent en charge, si elles le souhaitent, Amiens Métropole reste l'exploitant fiscal et peut continuer à récupérer la TVA. Nous avons stabilisé les recettes usagers même si elles baissent.

Comment cela fonctionnerait-il concrètement pour l'utilisateur ? Pour l'utilisateur de moins de 26 ans, une souscription sans rien déboursier et quelques pièces complémentaires à fournir, à savoir un justificatif de domicile et un justificatif de quotient familial. Pourquoi un justificatif de quotient familial ? Parce qu'il existe déjà aujourd'hui à la fois de la gratuité pour certains quotients familiaux et des réductions de tarif pour d'autres quotients, et le tarif est évolutif. Pour que les communes paient la part la plus juste, il nous fait connaître le quotient familial de l'utilisateur. C'est-à-dire que la commune paiera ce que l'utilisateur aurait dû payer, pas plus, le reste étant à la charge d'Amiens Métropole sur les dispositifs existants aujourd'hui.

Pour le délégataire Keolis, il faudra que nous réétudions l'engagement de recettes en passant le contrat de DSP avec le prestataire, en l'occurrence Keolis, qui s'engage à nous reverser un montant de recettes. Peut-être en touchera-t-il davantage, ce qui conduira à relever le niveau des recettes que Keolis doit nous reverser. En dépenses pour Ametis, un temps de traitement supplémentaire qui nécessitera probablement des moyens humains supplémentaires, mais cela reste à démontrer et à étudier.

Nous avons souhaité faire une estimation du coût si ce scénario était choisi pour les communes qui souhaiteraient s'y intégrer. Pour Amiens, le coût annuel serait donc de 3,3 millions d'Euros. Je vous laisse regarder les chiffres qui vous intéressent.

M. FAUVET : Tout le monde connaît la particularité de Salouël. C'est le siège de nombreuses résidences universitaires et beaucoup d'étudiants sont domiciliés à Salouël. C'est une mécanique qu'il faudra évidemment regarder à la lumière de cette information.

M. ACCART : Un planning vous a été fourni pour le processus de décision. Nous nous reverrons en juin pour un débat et un vote de principe. Soit la Métropole choisit de prendre en charge la gratuité des moins de 26 ans, soit la Métropole choisit le scénario 2 qui consiste à demander aux villes de contribuer, si elles le souhaitent, avec un calendrier adapté, un nouveau vote sur les conventions tripartites entre Amiens Métropole, Keolis et la ou les commune(s) concernée(s), sachant qu'il y aura plusieurs conventions tripartites si plusieurs communes souhaitent intervenir puisque Keolis est actuellement le prestataire d'Amiens Métropole. Ensuite, les conseils municipaux intéressés devront évidemment se prononcer.

Concernant les sujets connexes, nous souhaitons évoquer deux points, qui ne sont pas forcément liés. D'une part, à l'heure actuelle, les lignes Nemo n1 n2 n3 sont les plus fréquentées des réseaux et elles ont besoin, indépendamment de tout autre choix, d'améliorer leur rendement et leurs passages. La perspective de les passer de 12 à 10 minutes est aujourd'hui devenue une réelle nécessité. Ce qui représente un coût de 1,2 million d'Euros par an en fonctionnement et de 3,3 millions d'Euros pour 6 bus articulés biogaz en investissement. Concernant le réseau de proximité et les améliorations qui doivent y être apportées, les études sont encore en cours, mais là aussi, il y aura nécessairement des coûts conséquents.

Enfin, dernier élément à étudier, l'impact sur le TAAM de la gratuité des moins de 26 ans. Nous serons contraints à une harmonisation tarifaire. Aujourd'hui, seuls 28 usagers actuels du TAAM sont concernés par cette mesure si elle devait être mise en œuvre pour 621 courses mensuelles en moyenne. L'impact de la mesure est compliqué à estimer, mais si l'on rajoute 200 courses supplémentaires par mois, le surcoût pour la collectivité représenterait 60 000 € par an.

M. FAUVET : Merci, Monsieur le Vice-président. Voilà une photographie et une prospective que nous souhaitons vous soumettre ce soir pour que nous puissions dans quelques semaines solliciter votre avis et votre délibération. Il faut préciser qu'avant d'être une mesure sociale évidente, qu'il faut relativiser puisque près de 50% des usagers du bus sont déjà aujourd'hui bénéficiaires de la gratuité, c'est avant tout une mesure de pouvoir d'achat et de justice sociale. Un abonnement pour un moins de 26 ans représente plus de 400 € par an. Ce n'est donc pas anodin lorsque l'on met en œuvre cette mesure. En favorisant l'utilisation des transports collectifs, cette mesure réduit également les inégalités territoriales, notamment pour ceux parfois plus éloignés des équipements de loisirs, des gymnases, des piscines, des commerces etc. en leur en facilitant l'accès. Idem pour les établissements de formation ou les potentiels employeurs. Tout cela encourage, facilite cette mobilité. Et c'est aussi de l'argent économisé sur ses dépenses et donc plus facilement réinjectable dans l'économie locale. Ces données sont à ajouter aux autres arguments en faveur de la gratuité pour les moins de 26 ans.

Je tiens encore une fois à remercier les services qui ont efficacement travaillé pour pouvoir vous présenter dès maintenant ce document. J'ouvre le débat. Certains d'entre vous ont peut-être déjà pu s'imprégner du document, exprimer un premier avis. Il y aura aussi un retour en commission de cette décision avant le CAM de juin.

M. TAUFOUR : Une précision. Vous annoncez plus de 400 € d'abonnement annuels pour les 18-25 ans, et il est indiqué 232 € sur les sites d'Ametis. Pouvez-vous préciser ?

M. FAUVET : C'est bien 232 €.

M. PENAUD : Vous avez décidé d'inscrire en point 4 de l'ordre du jour de notre assemblée un débat de principe sur la gratuité du bus pour les moins de 26 ans. Par un courriel reçu hier en milieu de matinée, vous nous avez adressé un document synthétique destiné à alimenter les débats que vient de présenter Monsieur ACCART, votre Vice-président. Ce document, outre le fait qu'il fournit des données d'organisation et de fonctionnement du service de transport à ce jour, répond à l'une de vos promesses de campagne électorale de la Ville d'Amiens, et plus particulièrement la gratuité du bus pour les jeunes de moins de 26 ans. Je voudrais faire miens les propos de l'ancien vice-président en charge de la mobilité, Jean-Claude RENAUX, qui connaît le sujet bien mieux que quiconque dans cette assemblée, soulignant que la gratuité pour tous n'est pas de la justice sociale, et que l'égalité n'est pas synonyme d'équité. Votre promesse, si elle vous engage vis-à-vis des Amiénois, ne concerne pas les habitants des 38 autres communes. Nous vous rappelons que la mobilité est une compétence, certes, optionnelle de la communauté d'agglomération. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'organisation actuelle du service de mobilité repose sur des disparités très importantes. Certaines communes bénéficient d'un service sensiblement identique à celui de la ville centre, d'autres à un service souvent restreint aux heures de pointe matin midi et soir, d'autres à un service lié à un transport scolaire vers les collèges et les lycées, et enfin, pour certaines d'entre elles, à un service de transport à la demande. L'organisation en a été négociée avec chaque commune lors du mandat précédent pour essayer d'apporter le meilleur service possible en fonction des finances de la collectivité.

Vous souhaitez demander ce jour, après les échanges en cours, un vote de principe sur la gratuité. La grande majorité des communes est représentée dans notre assemblée que par un seul élu, très souvent le maire. Vous disposez dans cette assemblée d'un nombre d'élus amiénois important, s'appuyant sur une majorité conséquente liée au mode de scrutin municipal, ce n'est évidemment pas le cas des maires de la périphérie. Il n'est pas concevable que chacun d'entre nous devienne en quelque sorte votre relais auprès des conseils municipaux, mettant possiblement certains en difficulté. Aussi, au nom du groupe "La Voix des Maires", je vous demande, Monsieur le Président, de surseoir à votre urgence, de laisser chacun d'entre nous saisir son conseil municipal afin de recueillir son avis tout en rappelant que votre démarche n'est pas dans l'esprit de l'intercommunalité, mais plutôt celui de la création d'un service à la carte. Ce délicat sujet devrait être inscrit, si vous le décidez, à la prochaine Conférence des maires. J'ajouterai enfin, pour avoir reçu plusieurs appels de chefs d'entreprise du territoire, qu'ils s'inquiètent des conséquences de cette initiative. Le versement mobilité est déjà au maximum. Le complément de financement nécessaire à la gratuité que vous souhaitez instaurer ne sera pas sans conséquence, soit par une augmentation de la fiscalité locale, soit par une diminution forte des investissements de notre collectivité sur le territoire métropolitain, entraînant par-delà une baisse de l'activité. Je vous remercie.

M. FAUVET : Nous allons essayer de donner quelques éléments de réponse au fil de l'eau et nous continuerons à distribuer la parole. Monsieur le Maire, évidemment que nous ne votons pas aujourd'hui. Vous vous inquiétez d'un vote de principe, ce n'est absolument pas à l'ordre du jour, comme je l'ai précisé tout à l'heure. Il s'agit de lancer le débat pour permettre de se prononcer de manière éclairée dans quelques semaines, lors de notre prochain CAM de fin juin. Donc pas d'inquiétude sur ce point. Concernant les chefs d'entreprise qui s'inquiètent légitimement du coût de cette mesure, les mêmes chefs d'entreprise vous diraient certainement aussi que ce sont eux qui, à plus de 70%, paient la facture et qu'ils n'ont pas forcément aujourd'hui, là où est situé l'emploi, le service suffisant, nécessaire, même parfois élémentaire, auquel ils pourraient

prétendre au regard de leur importante contribution. Je pense qu'il y a une double réflexion à avoir, c'est-à-dire à la fois améliorer le service là où se trouve l'emploi - j'ai en mémoire le difficile service vers l'espace industriel nord -, et regarder quelles sont les habitudes de déplacement d'un certain nombre de salariés de ces entreprises dans la Métropole. Enfin, sur le débat de l'équité et de la justice sociale, je pense que la soirée n'y suffirait pas. Je l'ai dit en préambule, c'est évidemment une mesure qui impacte le pouvoir d'achat de nos concitoyens, mais c'est également une mesure sociétale. Il est nécessaire de préserver notre planète, de moins consommer d'énergies fossiles et même d'énergie tout court, et on sait que les transports collectifs sont beaucoup moins impactant que d'autres déplacements. Il s'agit donc pour nous de continuer à renforcer l'attractivité des bus. Qui demande la parole ?

M. LALAN : Je vais commencer par remercier Monsieur ACCART ainsi que les services sur la présentation qui nous est faite. Je commencerai cette prise de parole par une anecdote toute personnelle puisque sur la fin de l'intervention de Monsieur PENAUD il était question des entreprises. J'évoquerai aussi le point de vue des travailleurs, puisque dans mes années étudiantes, il y a une petite dizaine d'années, j'ai travaillé sur la zone industrielle nord, mais ailleurs également. En tant qu'intérimaire, j'étais envoyé sur des missions à droite à gauche et j'ai un souvenir assez désagréable, je dois l'avouer, de contrôles, sachant qu'à l'époque j'avais moins de 26 ans, notamment quand je travaillais sur la zone Grand A, au moment où le magasin se refaisait à Glisy. Je l'avais fait remonter à l'époque en tant que citoyen par un courrier. Je trouvais très désagréable d'être contrôlé à 4 heures et demie du matin dans le premier bus, en sortant du travail. Je voulais commencer par cette petite anecdote personnelle. Comme vous l'avez rappelé, c'est d'abord une proposition sociale et je vais poursuivre sur l'intervention que j'avais préparée pour mon groupe la Coopérative des élus "Amiens en Mieux". Nous nous félicitons évidemment de la volonté de mettre en place cette gratuité pour les moins de 26 ans dès les premiers mois du mandat, comme vous l'aviez annoncé aux habitants. C'est d'abord une mesure sociale à disposition d'un public pour lequel elle sera particulièrement utile. Et comme cela a été présenté, plus d'un étudiant de la Métropole sur deux utilise aujourd'hui le réseau Ametis plusieurs jours par semaine. Alors même que le rapport d'activité Ametis de 2024 présente une forte augmentation des recettes concernant les 18-25 ans, expliquée par les évolutions des conditions d'accès à la gratuité qui ont augmenté le nombre de titres payants.

Nous prenons le contrepied en décidant de ne pas faire peser le coût des transports sur une population précaire car, rappelons-le, à Amiens 70% des 18-25 ans sont étudiants et 40% de cette population doit travailler à côté - j'en ai fait partie. Quant aux actifs, 30% des 15-24 ans sont malheureusement sans emploi et 40% de ceux qui sont salariés sont à temps partiel. En clair, cette mesure de gratuité aura un impact, et les jeunes en profiteront pleinement.

Pour nous évidemment - et vous connaissez notre sensibilité politique - ce n'est qu'une étape, une étape importante vers ce que nous souhaitons être, un jour, à terme, une gratuité totale qui doit se construire progressivement, comme la mise en place, par exemple, de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que 48 autres réseaux de transport en France, dont dernièrement dans le Pas-de-Calais. Si nous mettons en place cette démarche, c'est qu'elle correspond à des enjeux sociaux et écologiques, vous l'avez rappelé Monsieur le Président. Nous voulons faciliter l'accès aux transports en commun pour toutes et tous à un moment où l'usage de la voiture prend une part de plus en plus importante dans le budget des ménages. C'est un enjeu concret d'amélioration du pouvoir d'achat. A ce titre, je prendrai l'exemple de Dunkerque où les propriétaires de voiture ont changé une partie de leurs habitudes au profit du bus, et ceux-ci constatent en moyenne une économie de 100 € par mois leur permettant de maintenir leur niveau de vie, notamment en période d'inflation. Au-delà du pouvoir d'achat, la gratuité des transports, c'est aussi améliorer l'accessibilité aux commerces, aux services culturels, administratifs, aux piscines. C'est donc à la fois permettre un meilleur accès aux droits et à la vie

collective locale pour chacun et chacune, et renforcer le dynamisme économique de notre territoire. Les faits parlent d'eux-mêmes, partout où le bus gratuit est mis en place, la fréquentation a augmenté. Les habitantes et les habitants sont prêts à transformer leurs habitudes et à prendre le bus, preuve que la gratuité est un levier qui réduit un frein majeur à l'usage des transports en commun. Evidemment, ce n'est pas le seul. Un des principaux freins est celui de la qualité. Notre collectivité doit offrir un service public pleinement fonctionnel aux habitants, et de ce point de vue, il y a de quoi faire dans notre Métropole au vu des dysfonctionnements et des manques. On peut citer la fréquence des Nemo, annoncée de 10 minutes qui n'a plus cours depuis des années, ou encore des quartiers très mal desservis, et c'est le référent du quartier Renancourt qui en parle, mais aussi au titre du secteur ouest Saint-Maurice. C'est pourquoi nous estimons qu'une réflexion doit être menée sur l'ensemble du réseau de bus, elle le sera, nous le savons, et cela doit notamment passer par un étoffement du réseau afin de mieux couvrir certaines communes de la Métropole. Je pense que chacun s'accordera à dire que dans nos communes, la question des transports est un enjeu pour l'ensemble de nos administrés. C'est la raison pour laquelle nous défendons une égalité territoriale. Les transports en commun doivent rendre réellement service à l'ensemble des habitants, ils le font et ils doivent le faire mieux demain. Je vous remercie.

M. CLERENTIN : La gratuité du transport collectif pour les moins de 26 ans, le sujet est beau, il sonne bien, il a permis de faire de belles promesses de campagne, mais notre rôle ici n'est pas de faire de belles promesses, notre rôle est de prendre de bonnes décisions pour les habitants d'Amiens Métropole tout en considérant tous les aspects. Cette proposition, nous ne pouvons l'approuver car elle n'est pas soutenable sur différents points que je vais vous exposer. Tout d'abord sur l'équité. La mesure proposée est fondée sur l'âge, mais l'âge n'est pas un critère d'équité sociale. Pourquoi un jeune cadre de 25 ans qui gagne 4 000 € par mois verrait-il son transport offert alors qu'un père de famille de 40 ans au Smic continuerait de payer le sien ? La vraie solidarité, celle qui a du sens, c'est une solidarité fondée sur les revenus et la réalité sociale, pas sur l'année de naissance. Il y a aussi le sujet des finances. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et ne sont pas rassurants. La perte de recettes commerciales serait massive, et il faudrait donc que le contribuable, encore lui, compense. La gratuité des uns est toujours payée par d'autres. A cela s'ajoute un risque fiscal majeur concernant la récupération de TVA, aujourd'hui sécurisée par un équilibre contractuel précis que cette mesure viendrait remettre en cause. Au total, le coût cumulé atteindrait un niveau que les finances d'Amiens Métropole, déjà fragilisées, ne peuvent absorber sans conséquence.

Cette mesure n'aurait que pour effet de creuser davantage encore les tensions budgétaires. Derrière une mesure qui peut sembler généreuse sur le papier, il y a une réalité. Ce sont souvent les services publics essentiels qui finissent par payer la facture pour compenser. Et ceux qui en souffrent sont toujours les habitants les plus dépendants de ces services au quotidien.

Au sujet du réseau, le choix qui nous est proposé aujourd'hui privilégie la gratuité alors que c'est d'abord l'offre qu'il faudrait renforcer. Les lignes n1 et n2, notamment, sont déjà saturées. Un afflux supplémentaire de voyageurs sur un réseau non renforcé ne sera pas vécu comme une amélioration, mais plutôt comme une dégradation. Il faudrait acheter de nouveaux bus, embaucher de nouveaux conducteurs, élargir les dépôts. Ces coûts sont vertigineux et ils viendront s'ajouter aux autres. On ne décrète pas la gratuité sans décréter aussi les moyens. Sinon, on offre une promesse et on livre une déception. Il y a le sujet de la cohérence métropolitaine également. Il y a bien un plan B qui est évoqué, et comme son nom l'indique, il nous apparaît déjà bien bancal. Il révèle encore davantage la fragilité du projet. Si l'assemblée métropolitaine, souveraine en matière de transport, vote contre, le plan B prévoit que certaines communes pourraient décider, à l'échelle communale, d'offrir sur leur budget municipal ce

service à leurs habitants. Le résultat, un enfant d'avocat, par exemple, habitant Amiens, circulerait gratuitement alors qu'un enfant d'ouvrier dont la commune n'a pas les moyens de suivre paierait son bus. Voilà donc l'égalité que l'on nous propose aujourd'hui. Ce plan de secours prendrait des allures de chantage politique envers les maires. Voter pour, vos administrés vous le feront payer aux prochaines élections municipales. Au lieu de poursuivre le travail de coopération métropolitaine, Amiens Métropole serait plongée dans le triste schéma d'une agglomération à deux vitesses.

Il faut également évoquer la question juridique. Nous nous interrogeons sur la légalité pour une commune de prendre une décision tarifaire contraire à une délibération de la Métropole. Signalons d'ailleurs que la Métropole vient d'être condamnée par la Cour administrative de Douai à refaire deux aménagements cyclables qui ne respectent pas la loi. Donc épargnons-nous le même type de sanction lourde dans les années à venir.

Nous voulons enfin dire un mot sur la santé des jeunes. Leur sédentarité progresse, tout comme les cas de surpoids. C'est aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique pointé du doigt chaque année par l'OMS et le ministère de la Santé. Dans ce contexte, encourager les mobilités actives - la marche ou le vélo - est une des réponses les plus efficaces et les moins coûteuses. Amiens Métropole a déjà investi massivement dans les infrastructures cyclables et dans un parc vélos largement électrifié. Au lieu de saturer davantage les bus en incitant les jeunes à abandonner la marche et le vélo, parfois pour des trajets de moins d'un kilomètre, soit environ dix minutes à pied ou cinq minutes en vélo, il faut au contraire renforcer ces usages. Notons aussi que les experts s'accordent à dire que les reports modaux n'existeraient pas avec cette mesure. Les nouveaux utilisateurs jeunes de bus ne seraient pas d'anciens automobilistes abandonnant leur voiture ou d'anciens marcheurs ou cyclistes abandonnant une activité physique quotidienne.

En conclusion, nous saluons la tenue de ce débat qui est important parce qu'il touche à des conceptions différentes de la solidarité, de l'équité et de la responsabilité budgétaire, mais une idée séduisante n'est pas forcément une bonne politique publique. Aussi, nous espérons que les avis qui auront été exprimés ce soir par de nombreux élus de notre assemblée délibérante seront entendus et qu'ils éviteront la mise en œuvre de ce projet. Quand on découvre qu'une promesse de campagne est intenable, il faut avoir la sagesse de reconnaître que l'on s'est trompé. Enfin, pour rappel, durant le dernier mandat et pendant la campagne électorale, notre groupe s'est toujours positionné contre l'étendue de la gratuité déjà en place le samedi pour tous. Nous maintenons aujourd'hui cette position, et le jour où cette délibération viendra au vote, nous voterons contre avec la même conviction, la même clarté et le même sens des responsabilités.

M. FAUVET : Merci. Je vous reconnais une forme de constance dans l'absence de volonté d'agir pour accompagner nos habitants. Vos interrogations sur la typologie des personnes qui pourraient bénéficier de la gratuité me semblent quelque peu réductrices. Aujourd'hui, par exemple, les villes qui ont introduit ou amélioré notablement l'offre de transports collectifs avec des tramways ou des BHNS de haut niveau ont bien capté, y compris chez les jeunes, des personnes qui ne prenaient pas le bus et qui, avec la plupart des freins levés, utilisent les transports collectifs. Vous vous inquiétez légitimement sur l'offre. C'est vrai que le document a été remis tardivement, mais dans la dernière diapositive figure une partie des réponses aux questions que vous vous posez. Nous avons la chance de nous inscrire dans un renouvellement de bus articulés au biogaz qui est déjà programmée, que nous allons donc acquérir, ce qui nous permettra, en prolongeant la vie de ceux qui devaient être remplacés, de faire face à cette augmentation de l'offre que tout le monde semble visiblement appeler de ses vœux. Idem pour les lignes secondaires et la sanctuarisation des lignes Resago. Ce n'est peut-être pas

simultanément, il y a un léger décalage sur l'examen plus profond de l'organisation du réseau, mais c'est un paquet global que nous souhaitons vous présenter. Enfin, concernant les étudiants, je ne partage pas tout à fait votre point de vue sur le fait qu'ils ne sont pas aujourd'hui utilisateurs de la voiture. Une récente étude de l'ADUGA ou du PMGA a démontré que près de 40% des étudiants à Amiens utilisent régulièrement leur voiture, une bonne partie utilise le bus plus ou moins régulièrement. C'est aussi le pari que nous souhaitons relever.

M. DARRAGON : Je vous remercie d'avoir cité Salouël tout à l'heure car, effectivement, quand j'ai vu le chiffre, je suis tombé de ma chaise, même si je savais que j'avais beaucoup d'étudiants sur mon territoire. Je ne vais évoquer que le second scénario puisque sur le premier scénario, je rejoins Monsieur PENAUD. Pour le second scénario, une question me vient. 126 000 €, c'est 5% de mon budget de fonctionnement; donc vous imaginez bien que cela ne pourra pas passer. Je suis voisin de la ville d'Amiens et donc les personnes qui sont sur Salouël ne pourraient pas bénéficier du bus, mais celles qui habitent sur Amiens vont bénéficier de la gratuité. Je me demande où est l'égalité. Je vous laisse maître de la réponse. Même chose si la commune de Dury fait le même choix que moi puisque nous sommes à trois sur le même secteur. J'ai donc une grosse inquiétude sur un tel projet pour l'égalité des étudiants, sachant que j'ai, de plus, des étudiants qui ne font que dormir sur ma commune, qui ne paient rien sur la commune, n'apportent aucun moyen fiscal. J'aurais préféré que l'on travaille sur l'amélioration du circuit du bus de la commune où le bus passe toutes les heures, une fois. J'ai des logements sociaux dans le bas de la commune, j'avais déjà évoqué le sujet lorsque vous êtes venu au lendemain de votre élection, un samedi matin. J'avais évoqué le sujet, car des personnes qui sont arrivées sur ma commune et qui étaient auparavant sur Amiens Nord continuent de venir me voir en mairie pour me demander de faire quelque chose, car lorsqu'ils veulent aller voir leurs amis restés sur Amiens Nord, ils attendent une heure pour avoir le bus quand il n'y a pas de problème, sachant que sinon, c'est une heure dix d'attente. Tels sont les commentaires que je peux faire aujourd'hui, il y en aura certainement d'autres dans un mois, voire en Conférence des maires, et j'espère qu'il y aura encore plus d'échanges sur ce sujet.

M. FAUVET : Je précise que des outils de péréquation existent entre les communes. Vous les avez mis en place avec beaucoup de doigté. Le pacte financier et fiscal permet effectivement de regarder quelles sont les richesses et les fragilités des uns et des autres, et de mettre en place des mécanismes. Cela pourrait très bien s'insérer dans ce pacte financier et fiscal qui régule un peu nos contributions à l'intérieur de l'agglomération. Comme je l'ai signalé lorsque nous avons vu votre chiffre, il y a cette particularité qui doit être prise en compte si jamais nous nous orientons vers la participation des communes. Concernant le réseau secondaire, même réponse que précédemment, il y a ce paquet global dans l'année à venir que nous souhaitons vous proposer sur l'amélioration de l'offre, qu'il s'agisse du réseau Resago ou des lignes secondaires. Les moyens supplémentaires que nous souhaitons déployer viendront dans les deux périmètres, à la fois les lignes fréquentées mais aussi les lignes moins fréquentées.

M. BODOULE SOSSO : Vous avez déjà anticipé une partie de ma réponse, Monsieur le Président, et pour répondre aussi à l'interrogation tout à fait légitime de Monsieur DARRAGON, le pacte financier et fiscal pourra être le lieu, c'est le cas aussi pour d'autres communes, pour discuter de ces questions de péréquation quand il y a des choses qui nous semblent un peu aberrantes au niveau du calcul. Je souhaiterais répondre sur un autre point soulevé tout à l'heure par Monsieur PENAUD concernant les chefs d'entreprise et les employeurs, et donner un fait. Aujourd'hui, le versement mobilité est majoritairement acquitté, du moins en volume, par les employeurs, et plus précisément il s'agit d'Amiens Métropole dont les plus gros contributeurs sont le CHU et l'université qui s'acquittent, en volume, de la plus grosse fraction du versement mobilité. Je vous rassure et vous pourrez rassurer vos collègues ou vos amis chefs d'entreprise puisque la gratuité, si elle est décidée et si nous suivons le scénario 2, permettra en réalité à de nombreux

employeurs de ne plus payer la part qu'ils payaient légalement, entre 50 et 75%, puisque le transport sera gratuit. Nous verrons avec Keolis comment c'est possible, mais ils pourront voir cette facture réduite.

Sur le risque fiscal, le scénario 2 clôt un peu le débat à ce sujet car il est important de comprendre que si les communes décident d'abonder sur la billetterie, donc d'acheter les tickets, nous n'aurons pas ce problème de perte de recettes qui nous fait passer en dessous de la TVA, et donc ce fameux risque fiscal qui est brandi n'est pas une réalité. Enfin, le renfort de l'offre est un sujet, et peut-être que dans nos esprits il ne faudrait pas qu'il se pose ainsi, et ce n'est pas un faux dilemme, il n'y a pas de choix à faire entre la gratuité et le renfort de l'offre, pour une raison simple qui est que dans le scénario 2, la gratuité est assumée par les communes, avec les questions d'inéquité que cela pose. Je suis très sensible à ce que vous avez dit sur les inéquités territoriales que cela pourrait entraîner et sur le manque de cohérence dans l'ensemble. Mais le renfort de l'offre relève plutôt de la compétence de la Métropole et de Keolis qui est le délégataire. C'est-à-dire que si demain la fréquentation du bus augmente, c'est le travail du délégataire et il perçoit des revenus pour cela. Un investissement a déjà été fait sur du nouveau matériel, 14 bus qui devraient être livrés, et afin aussi de vous rassurer, une subvention BHNS va arriver qui devrait permettre de fortement désendetter le budget annexe, qui passerait de 60 à 45 millions d'Euros, et donc de récupérer de la marge de manœuvre financière pour pouvoir réinvestir sur de nouvelles lignes sans détériorer le budget annexe, dont la situation est assez correcte. Les provisions sur l'amortissement de ces bus permettraient aussi de récupérer d'autres marges de manœuvre par la suite sur le financement. C'est déjà détaillé dans le diaporama qui vous a été présenté. Je n'interviendrai pas sur le débat politique, mais il faut avoir en tête que le deuxième scénario ne rend pas plus difficiles les investissements sur la suite et écartent le risque TVA. Le débat que nous avons est politique, donc tous les arguments techniques qu'on a pu nous opposer auparavant sont relativement caducs.

MME CHAUVIN : J'aimerais simplement vous inviter à vous balader dans Amiens le samedi, le jour où les bus sont gratuits, et voir l'abondance de personnes qui à un moment donné, je pense, prenaient leur voiture et qui, aujourd'hui, attendent le bus, prennent le bus parce qu'il est gratuit.

MME DELETRE : Nous avons aujourd'hui un débat important parce qu'il touche à la fois à la mobilité, à la jeunesse, mais aussi à la gestion financière de notre collectivité. Avec Pierre SAVREUX, nous le disons clairement, et c'est l'ancienne adjointe en charge de la jeunesse qui s'exprime, nous ne sommes pas opposés à une politique ambitieuse en faveur des jeunes. Beaucoup d'entre eux utilisent quotidiennement le réseau Ametis pour aller étudier, travailler, ou se déplacer dans notre Métropole. C'est une réalité et nous la connaissons. Mais précisément parce qu'il s'agit d'un sujet sérieux, nous refusons les décisions d'affichage prises sans garanties suffisantes sur leurs conséquences financières et sur l'avenir du réseau. Car derrière le mot "gratuité", il y a une réalité budgétaire extrêmement lourde. Le document qui nous est présenté indique lui-même que cette mesure pourrait coûter plusieurs millions d'Euros par an à Amiens Métropole, mais surtout il reconnaît un risque majeur, celui de fragiliser l'équilibre fiscal du réseau Ametis. Aujourd'hui, notre réseau bénéficie d'un régime fiscal avantageux permettant à la collectivité de récupérer environ 4,7 millions de TVA chaque année, comme mentionné dans le document. Ce mécanisme est essentiel au financement du réseau et aux investissements futurs. Mais pour conserver cet avantage, une condition doit être respectée. Les recettes commerciales du réseau doivent représenter plus de 10% des dépenses du budget transport. Nous sommes actuellement entre 13 et 14%, or le dossier nous explique lui-même qu'avec la gratuité des moins de 26 ans, ce seuil pourrait être franchi à la baisse, autrement dit nous prendrions le risque de perdre plusieurs millions d'Euros de récupération de TVA. Cela change totalement la nature du débat. Nous ne parlons plus simplement d'une gratuité pour les

jeunes, nous parlons d'une décision qui peut remettre en cause tout l'équilibre économique du réseau de transport métropolitain.

Comment financerons-nous demain l'amélioration des lignes, les renforcements nécessaires sur les lignes déjà saturées et qui, incontestablement, seront plus fréquentées encore avec la gratuité que vous souhaitez ? Comment financerons-nous demain la transition écologique du réseau pour préserver notre planète, Monsieur le Maire, pour reprendre vos propos ? Depuis douze ans, nous avons été animés par ce sujet dans tous les domaines de compétence de la collectivité, et quand Amiens Métropole se convertit à l'électro-mobilité en 2019, avec un réseau de 43 bus à haut niveau de service, nous sommes pionniers. Se pose encore la question du renouvellement des bus car même si nous avons une politique de remplacement des bus roulant au diesel, certains ont encore dix-sept ans d'âge. Ils sont à changer, et sur un plan écologique, nous ne pouvons plus les garder. Vous évoquiez, Monsieur le Maire, la question de la prolongation de la vie de ceux qui doivent être remplacés. Protéger de vieux bus de dix-sept ans ne rentre pas du tout dans les promesses de campagne et les idées politiques de vos collègues écologistes. Nous devons absolument maintenir une souplesse budgétaire.

Le document reconnaît par ailleurs que certaines lignes sont déjà en tension aujourd'hui et nécessitent des investissements importants. Nous pensons donc que la priorité doit être d'améliorer d'abord la qualité du service, davantage de fréquence, davantage de fiabilité, davantage de sécurité pour les usagers. Puisque je parle d'amélioration, je vous vois venir avec votre "qu'avez-vous fait, Madame DELÉTRÉ ?". Je rappelle simplement que la dernière enquête de Keolis en date de 2025 révèle un taux de satisfaction des usagers de 90%.

Et puis nous défendons une autre vision de la justice sociale. Nous croyons davantage en des aides ciblées vers les jeunes qui en ont réellement besoin, et ils sont nombreux déjà à avoir la possibilité de prendre le bus sans payer ou à un tarif très bas. Nous sommes ouverts à un renforcement de la tarification sociale plutôt qu'à une gratuité généralisée sur fond de promesse électorale financée par l'ensemble des contribuables. La gratuité n'est jamais gratuite, quelqu'un finit toujours par payer : le contribuable, les entreprises, ou les autres politiques publiques. A ce sujet, les communes qui veillent à l'argent public sont un peu otages de votre projet. Si le Conseil d'agglomération refuse, proposer aux communes qui le souhaitent d'adhérer à ce dispositif ressemble ni plus ni moins à une prise d'otage qui débouchera sur une usine à gaz non gérable. Donc, la question toute simple que nous vous posons ce soir est : ce projet est-il financé ou ne l'est-il pas ? Qui paie ? Merci.

M. FAUVET : Merci. Deux petits éléments. Votre propos était majoritairement tourné vers le risque financier que représente le scénario 1, et notamment la perte de la compensation de TVA. Or, le scénario 2 exclut cette perte. Montpellier l'a mis en œuvre et a gardé ses niveaux de TVA. On voit donc bien que des solutions existent pour ne pas être doublement victimes. C'est ce qui a été proposé ce soir. Sur le taux de satisfaction, même si on relativise un certain nombre de sujets ou si d'autres sont apparus sur la qualité du service rendu, les témoignages ce soir démontrent qu'il y a encore de nombreux trous dans la raquette. J'ai toujours été interrogatif sur les enquêtes de satisfaction menées par ceux qui opèrent le sujet. Je n'ai aucun doute sur la rigueur du délégataire, mais si c'est lui-même qui conduit l'enquête de satisfaction du service qu'il opère lui-même, j'ai toujours un frein à digérer sans question ces chiffres. Là aussi, il faut être prudent. Néanmoins, tout le monde reconnaît les efforts qui ont été entrepris. La hausse du trafic témoigne des efforts réalisés. Nous ne sommes pas au niveau d'autres villes comparables, et par cette mesure, nous espérons rejoindre le peloton de tête des transports collectifs utilisés par les habitants.

MME ERCAN: Je souhaite tout d'abord vous remercier, comme certains l'ont fait précédemment, de nous permettre d'avoir un débat utile et nécessaire de manière apaisée. Je souhaite pour ma part vous dire que si nous défendons aujourd'hui la gratuité des transports pour les moins de 26 ans, ce n'est pas seulement une mesure sociale ou d'attractivité, c'est aussi très clairement une mesure écologique. Tout d'abord parce qu'elle permet un report modal concret. Chaque jeune qui choisit le bus plutôt que la voiture, ce sont des émissions de CO₂ en moins immédiatement. Et à l'échelle d'une métropole, ces changements individuels produisent des effets collectifs réels. Mais au-delà de l'effet immédiat, il y a un enjeu de long terme. Les habitudes de mobilité se construisent tôt. Prendre le bus à 16, 18 ou 22 ans, c'est intégrer des réflexes qui peuvent durer toute une vie. A l'inverse, entrer tôt dans une dépendance à la voiture, c'est souvent ne plus en sortir. Cette mesure, c'est donc aussi un investissement écologique dans le temps long. Elle est également en parfaite cohérence avec nos engagements. Nos plans climat fixent des objectifs de réduction du trafic automobile. Très bien, mais ces objectifs doivent se traduire par des mesures concrètes, mesurables, accessibles. La gratuité pour les jeunes en fait partie. C'est aussi une réponse directe à la congestion urbaine. Moins de jeunes conducteurs, moins de trajets effectués par des parents-taxi. C'est moins d'embouteillages, moins de pollution de l'air, et une ville plus respirable pour tous.

Et puis il y a le message que nous envoyons. En faisant ce choix, nous affirmons que la mobilité propre n'est pas un produit réservé à ceux qui peuvent se le payer, mais un droit, un droit à se déplacer sans polluer, sans être contraint financièrement. J'entends parfois l'argument selon lequel cette mesure profiterait surtout à la ville-centre. C'est une vision trop réductrice de ce qu'est une métropole. Une métropole, ce n'est pas seulement une carte d'arrêt de bus, c'est un système de mobilité, de flux, de parcours de vie. Les jeunes circulent entre les communes pour étudier, travailler, se former. Et surtout, le fait que certaines communes soient aujourd'hui moins bien desservies ne doit pas être un argument contre la gratuité. C'est exactement l'inverse, cela doit nous interroger collectivement sur l'égalité d'accès aux services publics et sur notre volonté d'améliorer progressivement l'offre sur l'ensemble du territoire. Autrement dit, la gratuité n'est pas l'aboutissement de notre politique de mobilité, c'en est un levier, un levier pour changer les usages, pour réduire notre empreinte carbone, et pour construire une métropole plus respirable, plus équitable et plus durable.

Je profite de cette période de fortes chaleurs pour ajouter quelques éléments pouvant alimenter la réflexion. Cette période de fortes chaleurs nous conduit également à des périodes de pic de pollution. Et si nous ne prenons pas des mesures en tant que collectivité, si nous ne préparons pas l'avenir, l'Etat le fera à notre place. Aujourd'hui, un certain nombre de dispositifs existent déjà en période de canicule où l'Etat nous recommande justement de mettre en place la gratuité des transports, la limitation de vitesse, la restriction de la circulation automobile. Il suggère la gratuité des transports comme cela a peut-être déjà été fait dans notre collectivité par Madame FOURÉ à l'époque, me semble-t-il, de même que la gratuité du stationnement résidentiel sur la Ville d'Amiens. Il faut donc être proactifs sur ces sujets, préparer l'avenir pour les Amiénois, pour les habitants de la Métropole plus largement, et permettre aussi à nos jeunes d'avoir des solutions de repli. J'en profite aussi pour répondre à Monsieur CLÉRENTIN qui évoquait la question de l'équité, de l'égalité concernant les jeunes, et la promotion des mobilités actives, notamment inciter les jeunes à marcher. J'ai moi aussi été étudiante sur la ville d'Amiens et je peux vous dire qu'à une certaine période de l'année, le soir quand on sort de cours et que l'on doit se déplacer dans la ville d'Amiens, on se sent plus en sécurité, en tant que femme, quand on prend le bus. C'est un point primordial et je suis convaincue que beaucoup de jeunes étudiantes prennent un abonnement de bus justement pour cette raison.

M. OURDOUILLE : Plusieurs remarques méritent d'être formulées. Je ne vais pas faire un long discours, je vous rassure Monsieur le Président. Tout d'abord, sur quels éléments financiers les

services se sont-ils appuyés pour présenter ce document ? Il y a de grands écarts dans le chiffrage présenté. Si je prends le scénario 1.2, les 1,4 million d'Euros de rupture de contrat DSP ne sont pas additionnés. Ensuite, vous indiquez que ce projet est présenté par la Métropole. Or, c'est inexact, ce sont bien les élus amiénois de votre majorité métropolitaine qui ont décidé de présenter à l'ensemble des conseillers métropolitains cette proposition de gratuité. Par ailleurs, vous mentionnez que 30% des moins de 26 ans utilisent leur voiture. Une étude a-t-elle été menée afin de comprendre les raisons de la non-utilisation des transports en commun par cette tranche d'âge ? Il aurait sans doute été plus judicieux de revoir en profondeur l'ensemble des réseaux avant de proposer cette gratuité. Concernant les communes qui souhaiteraient intégrer le scénario n° 2, à savoir le financement de cette nouvelle gratuité, ce serait une double peine, c'est-à-dire le paiement du versement mobilité pour les communes qui ont plus de dix employés - et c'est le cas de ma commune, par exemple - et du montant que vous nous avez présenté. Beaucoup s'interrogent. J'ai d'ailleurs très souvent entendu des élus aujourd'hui membres de votre majorité défendre une gratuité totale pour toutes et tous, et ce, tous les jours. Où sont passés ces élus aujourd'hui ? Enfin, il manque selon moi une option pourtant essentielle, celle consistant à ne rien changer. Or, cette possibilité n'apparaît nulle part dans le document présenté. Le CCAS est un acteur essentiel pour prendre en charge le remboursement des abonnements pour celles et ceux qui dépassent juste le seuil de la gratuité, puisque pour les autres c'est déjà gratuit.

M. FAUVET : Quelques éléments sur les chiffres qui vous ont été communiqués, qui émanent évidemment de nos services et sont abreuvés des chiffres fournis par le délégataire, des statistiques de l'INSEE pour connaître le nombre de jeunes. Laurent ACCART, le Vice-président non-amiénois qui vous a présenté le dossier s'est abrité derrière la nécessaire prudence pour plutôt donner des fourchettes sur, par exemple, le nombre de jeunes en proportion concernés par les titres occasionnels, puisque personne n'est capable aujourd'hui de l'estimer. On ne demande pas l'âge de ceux qui présentent des titres occasionnels lorsqu'ils montent dans le bus.

M. BIENAIME : Merci pour ce débat. Je précise que l'enquête que vous avez mentionnée a bien été faite par un organisme indépendant. Donc, un organisme indépendant qui arrive à 90% de satisfaction, je pense qu'on peut le saluer. Au-delà de cela, je tiens également à remercier Madame CHAUVIN d'être intervenue et d'avoir évoqué tous les bienfaits qu'elle estimait du samedi gratuit. C'est la raison pour laquelle je vais vous proposer un scénario n° 3. Et ce scénario n° 3, c'est la gratuité le mercredi. Lors du mandat précédent, nous avions cette ambition, mais face à la trajectoire budgétaire, qui était quand même assez délicate pour la Métropole, et eu égard aux quelques crises successives, nous avons fait un choix que j'appellerais de responsabilité. Le mercredi gratuit coûte moins d'un million d'Euros, donc six à sept fois moins que les deux scénarios qui nous ont été présentés. Je pense que c'est infiniment plus intéressant et plus puissant que les deux premiers scénarios. Pourquoi ? Le mercredi gratuit permet aux enfants de se rendre aux activités culturelles, sportives, associatives, et puis cela permet à toutes les familles, à toute la cellule familiale sans distinction d'âge, de se déplacer librement. Le mercredi gratuit, c'est aussi un moteur pour nos commerçants. Je n'ai entendu personne parler de nos commerçants. Offrir le bus gratuit le mercredi, c'est inciter les habitants de la Métropole à venir consommer dans notre centre-ville, dans nos quartiers, en transformant une journée de transport en une journée que l'on pourrait appeler de dynamisme économique pour nos commerces de proximité. Et enfin, comme évoqué à plusieurs reprises, c'est aussi un levier écologique, bien évidemment. La gratuité du mercredi agit comme un déclic, elle incite les familles à lâcher la voiture pour tester le bus lors d'une journée-clé pendant la semaine. C'est par cette pédagogie du quotidien que l'on change durablement les comportements.

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous invite à réfléchir au scénario de la gratuité le mercredi, vertueux pour nos familles, pour nos commerçants, et vertueux également pour notre environnement.

M. FAUVET : Merci, Monsieur BIENAIMÉ, ce que je retiens, ce sont les arguments forts que vous avez déployés sur la gratuité le mercredi qui ne manqueraient pas de s'appliquer à tous les autres jours de la semaine qui se terminent en "i" finalement.

M. TOUMI : Quelques remarques assez rapidement pour les élus du Rassemblement National. D'abord, nous sommes assez étonnés par la méthode que vous utilisez pour ce débat. Depuis le début de votre élection, vous avez affirmé à plusieurs reprises que vous souhaitiez concerter, préparer les choses, et là, nous en sommes au troisième ou quatrième conseil métropolitain, vous nous présentez vos trois options telles que vous les avez définies avec les services, que vous avez décidées, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation avant tout avec les élus de l'ensemble de la Métropole ? Des groupes de travail auraient pu être mis en place. Donc une concertation avec les élus, qui sont les premiers concernés, puisque derrière le mot "gratuit", il n'y a rien de gratuit. Quelqu'un va payer, les collectivités vont devoir payer si cela se fait. Deuxièmement, une concertation avec les usagers. Avez-vous consulté les habitants, les jeunes en particulier, ceux qui ont moins de 26 ans, pour savoir s'ils seraient intéressés à prendre le bus gratuitement, si la gratuité du bus à Amiens spécifiquement augmenterait le pourcentage des jeunes qui l'utilisent ?

Sur le plan budgétaire, nous sommes dans une situation économique et fiscale au niveau national proche de la catastrophe. Avec les propositions que vous faites avec les différents scénarios, qui ne sont d'ailleurs pas des fourchettes de grandeur, mais des râdeaux, nous sommes sur des possibilités où, par la suite, les collectivités auront peut-être des baisses de dotation. Comment vont-elles pouvoir continuer à financer ce manque de recettes si le gouvernement baisse les dotations des collectivités ? L'argent devra bien venir de quelque part. Quelle solution y aura-t-il ? L'augmentation des impôts locaux ? Ce n'est pas la solution non plus. Le dernier élément, pour nous le plus important, c'est que les gens ont le droit de prendre le bus, évidemment, mais ils ont aussi le droit de prendre leur voiture. Si les jeunes ou les moins jeunes veulent prendre leur voiture et ne veulent pas prendre le bus, c'est aussi un élément important. Et derrière la nécessité, il y a aussi la question de la liberté. Je pense que vous prenez ce débat à l'envers car vous n'avez pas fait les consultations et les concertations sur ce sujet en amont. Je vous pose une autre question : derrière ces scénarios que vous souhaitez mettre en place vers une gratuité des bus, envisagez-vous de mener une politique anti-voiture sur la Ville et sur la Métropole ?

M. FAUVET : Merci, Monsieur TOUMI. La concertation démarre aujourd'hui. Vous êtes nouvellement élu au Conseil d'agglomération, mais rares sont les décisions qui ont été précédées de quelques semaines où les éléments ont été livrés de manière transparente. La Conférence des maires sera évidemment consultée, les commissions réglementaires également. Quant aux habitants, nous allons aussi faire tourner cette information auprès des associations et des acteurs intermédiaires de ces questions, mais pas seulement. Une autre concertation a été menée il y a quelques semaines. Cela s'appelle la démocratie. On ne peut pas dire que nous avons caché cette proposition, elle a été majoritairement approuvée. Sur la question des ressources pour financer d'éventuels services, et pour élargir votre propos, c'est l'ensemble des services publics qui sont interrogés. On voit bien aujourd'hui que les trajectoires budgétaires et financières sont plus complexes. Nous pouvons opérer un certain nombre de choix sur le train de vie des collectivités, sur les politiques qui sont menées, sur la façon de les mener. En tout cas, sur un certain nombre de sujets, nous sommes prêts, et nous vous en présenterons dès le mois de juin avec des décisions budgétaires modificatives, nous vous

suggérerons quelques choix permettant de financer des choses essentielles comme les transports collectifs.

MME PINON : La présentation qui nous est soumise ce soir dit des choses importantes. Je remercie, bien sûr, les services qui ont dû travailler en un temps record pour nous présenter ces éléments. Mais précisément parce que les sommes en jeu sont significatives - entre 4 et presque 8 millions d'Euros par an, selon le scénario -, et parce que les implications pour toutes nos communes sont réelles, je souhaite au nom de ma délégation de l'intelligence des territoires pointer quatre inconnues qui me semblent essentielles avant tout vote. Ce sujet de la tarification solidaire, lancée en 2014, et de la gratuité le samedi par votre prédécesseur, Monsieur le Président, témoigne de l'intérêt que notre intercommunalité porte à ce sujet. Je ne reviendrai pas sur les points déjà soulignés par mes collègues, équilibre du budget annexe, versement mobilité déjà mobilisé à 2%, anticipation de notre capacité au renouvellement de la flotte de bus.

Première inconnue : l'arbitrage budgétaire. J'entends beaucoup d'interrogations depuis que nous avons pris connaissance de l'inscription de ce débat de principe à l'ordre du jour. Cette dépense nouvelle se fera-t-elle au détriment de notre PPI, d'un équipement, d'un projet de voirie? Cette question n'a pas de réponse dans la présentation. Deuxième inconnue : les conclusions du cabinet Langevin. Un cabinet fiscaliste a été mandaté sur le risque TVA. C'est précisément ce point qui fait varier le coût de près de 3 millions d'Euros selon le scénario. Nous aurons besoin de ses conclusions avant de voter. Troisième inconnue : l'équité territoriale. Les jeunes de Seux, de Vers-sur-Selle ou de Cardonnette - n'y voyez pas une sélection subjective de ma part - bénéficieront-ils vraiment de cette mesure au même titre que les jeunes amiénois ? Dans le scénario 2, une commune rurale peu desservie par les lignes Nemo pourrait contribuer à une mesure dont ses habitants ne profiteraient qu'à la marge. Quatrième inconnue : l'impact sur la fréquentation. Si l'affluence augmente, ce qui est à espérer, les lignes n1 n2 et n3, déjà saturées selon la présentation de ce soir, devront être renforcées. Ce renforcement représente déjà 1,2 million d'Euros par an supplémentaires. Celui-ci est-il intégré dans les chiffres présentés ce soir ? Je ne le crois pas.

D'ici le vote, trois éléments complémentaires doivent être portés à la connaissance du conseil. Les conclusions du cabinet Langevin, une projection de l'impact sur la fréquentation, et les coûts d'adaptation du réseau. Et, bien sûr, une concertation structurée avec les maires au sein de la Conférence des maires. Elle a été demandée à plusieurs reprises ce soir. Pas de la consultation pour de la consultation, mais pour que la décision soit comprise, portée et ne crée pas de distorsion entre nos territoires. Il ne s'agit pas de s'opposer par principe à ce que l'on aide les jeunes à se déplacer gratuitement, mais il est essentiel de savoir si cette mesure se fera au détriment de notre PPI, de la rénovation d'un équipement, d'un projet de voirie. Cette question, la question de l'arbitrage budgétaire, n'est pas dans la présentation et elle devra l'être très sérieusement avant tout vote.

Faites confiance aux maires, ce sont eux qui connaissent les situations de leurs habitants, qui instruisent les dossiers du quotient familial, qui mesurent au quotidien ce que représente le coût du bus pour une famille. Les jeunes de moins de 26 ans d'Amiens Métropole méritent une décision durable financièrement, territorialement et politiquement. Ne confondons pas vitesse et précipitation. Une mesure ambitieuse mal financée ou mal calibrée ne rend pas service aux jeunes qu'elle prétend aider. Une mesure bien préparée, concertée, adossée à des données fiables peut, en revanche, changer le quotidien de nos concitoyens.

M. FAUVET : Les conclusions juridiques ou autres documents nécessaires pour éclairer le débat seront, bien sûr, sur la table. C'est l'habitude et l'engagement que nous aurons ensemble. Nous vous livrerons tous les éléments sans aucune retenue. Je le répète, le pacte fiscal et financier,

qui a été construit comme un outil de péréquation, pourrait peut-être intégrer ces dimensions d'équité territoriale. L'exemple de Salouël montre bien que des dimensions doivent être lissées et cet outil peut y contribuer. Vitesse et précipitation, il y a plusieurs semaines de débat, comme vous l'avez vu dans le calendrier qui vous a été présenté, nous sommes quand même sur une mise en service au 1^{er} janvier 2027, si tant est que la mesure soit délibérée et votée ici. Nous nous laissons le temps de travailler, de vous éclairer, d'alimenter le débat. Il faut aussi le temps de mettre en œuvre ce type de mesure. Je pense que les quelques mois qui sont devant nous ne sont pas trop brefs.

M. BEUVAIN : Etonnamment ce soir, je partage deux interventions, celle de Margaux DELÉTRÉ et celle de Guy PENAUD. Comme l'a dit Margaux DELÉTRÉ, rien n'est jamais gratuit, il y a toujours quelqu'un qui paie, c'est vrai. Prenons l'exemple des exonérations patronales d'entreprise. C'est la casse des services publics et c'est moins de service public rendu à la population, aux salariés les plus pauvres, comme les plus aisés. Mais ce que l'on retire d'obligation de paiement pour assurer une société solidaire, puisqu'elle est inscrite dans le marbre de notre Constitution, c'est également une fragilité que l'on rend sur les services publics. Je suis d'accord, rien n'est jamais gratuit, mais ce que l'on exonère chez certains est imposé chez les autres. Autre exemple, les exonérations de charges patronales depuis les trente dernières années. On a augmenté les cotisations des salariés pour permettre de s'assurer une retraite. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Ce que ne paient plus les plus aisés, ce sont les plus petits la plupart du temps qui sont obligés de le compenser à la sueur de leur travail. Dans cette majorité, qui n'en est pas vraiment une puisque nous essayons, à l'agglomération, de construire des majorités avec des élus issus de tous les horizons, de toutes les familles de pensée, il a peut-être été imaginé qu'il était temps de renverser la pyramide, et si ce soir, notre assemblée métropolitaine était constituée d'une grande partie de jeunes salariés, de travailleurs précaires, de seniors avec des petites retraites, ou d'étudiants qui perçoivent de très petits salaires pour une vingtaine d'heures de travail afin de payer un logement à Amiens, peut-être verraient-ils cette mesure comme une mesure positive. Mais je pense que beaucoup d'entre nous ici, avons un certain confort à pouvoir imaginer que la gratuité n'est peut-être pas nécessaire pour tout le monde car notre potentiel fiscal ne nous amène pas à imaginer qu'autour de nous, et notamment dans la ville d'Amiens, le salaire médian est bien en dessous du salaire médian en France, puisqu'il est de 19 000 €, comme nous l'ont encore rappelé hier les services de l'habitat. Et peut-être que cette mesure de gratuité pour les moins de 26 ans, pour tendre vers la gratuité totale, Monsieur le Maire de Longueau, pourrait être un objectif à atteindre. En tout cas, les élus communistes dont je fais partie ne rabattent pas du tout de cette ambition pour parvenir à la fin du mandat, à savoir que là où il y a une ambition, il y a un chemin et il y a des arbitrages financiers à rendre.

Je suis également d'accord avec Monsieur PENAUD. Les élus communistes, moi-même et d'autres ont toujours été très frileux, très critiques vis-à-vis des intercommunalités qui dépossédaient les villages, les petites villes de leurs compétences peut-être pour les rendre sur des délibérations parfois peau de chagrin, de là à imaginer que des 36 000 communes en France, on souhaitait arriver à des grandes agglomérations qui faisaient disparaître l'originalité de notre modèle social et de notre modèle démocratique. Mais c'est justement parce que nous avons peut-être entendu une forme d'inquiétude à l'installation du conseil d'Amiens Métropole que la proposition est faite de ne pas imposer un schéma et un modèle que tout le monde doit appliquer le doigt sur la couture du pantalon. Les élus de la majorité amiénoise ont entendu votre volonté de défendre la ruralité, la spécificité de vos collectivités et de regarder un service à la carte qui pourrait être travaillé à l'agglomération pour prouver que les élus amiénois aussi pensent aux habitants de Camon, de Creuse, de ces petits villages ou de ces villes qui, aujourd'hui, ne sont pas desservies par le Nemo. Vous évoquez ici une promesse de campagne que nous n'avons pas tenue dans nos communes dernièrement. C'est vrai, sauf que vous

n'aviez pas tenu non plus l'engagement de campagne en 2019 lors du vote concernant le BHNS sur Amiens. Vous avez engagé 140 à 150 millions qui, au final, feront regarder avec beaucoup d'attention les investissements qu'il sera possible de faire dans les quinze ans à venir. Et vous avez voté comme un seul homme pour que cet investissement majeur desserve principalement Amiens et trois communes de l'agglomération, dont Longueau et Dury, et s'agissant de Dury, c'est le poste de rechargement juste après Auchan et le Nemo 1 ne va même pas jusqu'au centre du village de Dury. Vous avez quand même engagé 140 millions sans jamais engager ce service public pour qu'il puisse desservir les 36 autres communes de l'agglomération. Alors que la proposition qui est faite aujourd'hui, c'est d'avoir deux options pour permettre à vos habitants de moins de 26 ans, pour le moment, de bénéficier dans le scénario 1 d'un service qui serait supporté par Amiens Métropole, et dans le scénario 2, pour ne pas vous obliger à y adhérer, de décider si vous souhaitiez ou pas vous lancer dans cette aventure destinée à rendre du pouvoir d'achat et commencer à tester cette gratuité chez les plus jeunes.

Sur le BHNS, on ne va pas refaire l'histoire. Il suffit de se référer à l'article du 6 février 2026, au titre plus ou moins éloquent, "tout ça pour ça". Rappelons-le, le BHNS est un bus qui s'enrhume pendant l'hiver. Nous avons été obligés de faire venir la compagnie espagnole pour essayer de la remettre sur ses roues car un grand nombre de bus étaient au rebut. Je ne critique pas le choix qui a été fait, mais avoir un point de vue critique permet de regarder les choix qui ont été faits par nos prédécesseurs qui, même s'ils étaient très éclairés, et je n'en doute pas, nous conduisent aujourd'hui à avoir un autre regard sur les dépenses à faire pour renouveler une flotte qui a vieilli et qui a peut-être très mal vieilli. Mes collègues ont ajouté que la gratuité pour les moins de 26 ans, et à terme la gratuité pour tous, était un enjeu démocratique, social et environnemental. Social parce qu'il doit répondre à une société de plus en plus dure pour les plus fragiles. Amiens compte toujours près de 40% de personnes éligibles à un logement social, 60% des foyers ne sont pas imposables. Nous avons été attentifs aux rencontres avec des femmes et des hommes qui nous ont fait savoir durant la campagne électorale qu'ils avaient assez souffert ces dernières années pour qu'aujourd'hui on leur accorde sur une décision un peu de pouvoir d'achat, qui n'engage pas les 38 autres communes de l'agglomération, mais qui respecte leur identité.

MME RAMBOUR : Je rejoins mes collègues de la Métropole qui se sont déjà exprimés et qui ont bien détaillé les aspects financiers et les risques encourus sur votre projet de gratuité pour les moins de 26 ans. Aujourd'hui, vous nous imposez, par un débat de principe un des thèmes de votre campagne municipale, et vous nous l'imposez avec un risque de ne pas respecter nos engagements pris auprès de nos concitoyens, car si l'on doit mettre la main à la poche, il y aura forcément un impact financier sur nos dépenses et un levier fiscal à lever sur ce que nous nous sommes engagés à ne pas lever. Pour revenir aux propos de Madame ERCAN sur les points écologiques, les mesures que vous voulez appliquer pour favoriser les déplacements en bus ne sont valables que pour ceux qui habitent Amiens, qui disposent d'un bus à moins de cinq minutes de leur domicile, lequel peut aller du nord au sud sans problème et en un temps record. Je vous invite à prendre le bus à Saleux. Vous le prenez à 8 heures, vous arrivez à 8 heures 45, dans le meilleur des cas, soit trois-quarts d'heure de bus. Croyez-moi que les jeunes ne passent pas trois-quarts d'heure dans le bus. Pour information, le dernier bus d'Amiens pour rentrer à Saleux est à 19 heures. Demandez à un jeune de rentrer à 19 heures. Il y a les mesures environnementales, mais il y a aussi les réalités de la vie. Les jeunes de ma commune ne se plaignent pas, ils ont leur voiture dès l'âge de 18 ans. Je pense que cette mesure concerne uniquement Amiens et je ne me sens absolument pas concernée par cette mesure que vous nous imposez ce soir.

M. FAUVET : Nous n'imposons rien, nous n'imposons que le débat, et c'est déjà pas mal. Vous déciderez dans quelques semaines, éclairée par les échanges qui ont démarré ce soir. Je

partage le bilan du service que vous décrivez, Madame RAMBOUR. Certains conseillers métropolitains ont pointé d'autres sujets aussi. Nous devons réfléchir collectivement à l'amélioration du service, et une partie de l'effort budgétaire devra être consacrée au renforcement du réseau et à sa complétude. Quant à la fiscalité, je répète encore une fois que ces mesures vous sont présentées sans qu'il y ait de recours à une augmentation de la fiscalité des ménages de la Métropole.

M. LHERMITTE : Merci, Monsieur le Président, d'avoir rallongé la liste des intervenants pour me permettre de m'exprimer. Je vais commencer par vous remercier de nous permettre de tenir le débat de cette façon car, contrairement à ce que pouvait penser Monsieur TOUMI, sans méchanceté, je trouve que c'est plutôt sain d'avoir ce débat, et ces échanges sont très intéressants. Pour tout vous dire, je ne savais pas vraiment quoi penser de cette proposition avant de m'intéresser au sujet, et à titre personnel, je ne sais pas vraiment ce que je vais pouvoir voter dans un mois, mais j'ai trouvé que beaucoup d'interventions étaient tout à fait pertinentes et quelques points de convergence auprès de personnes qui semblaient, à priori, plutôt en désaccord. J'ai noté qu'il y avait potentiellement un accord possible entre Madame ERCAN et quelques maires sur le fait que le scénario 1 était celui garantissant le plus de cohérence en termes d'identité de la Métropole et d'offre du service public puisque vous avez dit, Madame ERCAN, qu'une métropole, c'était aussi une égalité du service public. C'est donc plutôt un point positif à mon sens. Et j'ai également noté que nous étions globalement tous d'accord pour essayer d'offrir à tous ceux qui sont dans le besoin la gratuité de ce service public. C'est ce que vient de dire Monsieur BEUVAIN. La réponse immédiate que nous-mêmes avons par rapport à cette gratuité, c'était la tarification sociale, mais je ne reviens pas dessus, on a déjà dit ici que les Amiénois ont voté et semblent être favorables à cette gratuité, je vais donc plutôt m'attacher à ce critère des 26 ans qui me semble nécessiter de prendre un peu de recul. Je ne peux pas vous parler de tout cela sans parler des étudiants. Vous avez-vous-même soulevé les difficultés de ceux qui habitent à Salouël, en nombre, mais qui se déplacent beaucoup à l'intérieur d'Amiens. Il faut résoudre cette difficulté sans forcément être obligé d'apporter une solution immédiatement, si ce n'est de proposer la gratuité à tous les étudiants.

Quelques éléments semblent intéressants, sur lesquels il faut pouvoir s'attarder, notamment le chiffre que vous avancez sur les déplacements en voiture des moins de 25 ans qui habitent Amiens Métropole. Il est effectivement de 29%, mais l'enquête de 2023 sur les conditions de vie des étudiants, faite avec le CURAPP, a aussi démontré que 15% des étudiants "seulement" utilisent leur voiture pour leur déplacement domicile-lieu d'étude, ce qui veut dire qu'il y a un sous-sujet dans le sujet, montrant que peut-être certains étudiants prennent leur voiture pour venir à Amiens la semaine, la laissent garée pour ensuite prendre le bus ou se déplacer à pied. Tout cela mérite de s'y intéresser très précisément et pose la question de l'objectif. C'est-à-dire que si l'objectif est effectivement de proposer une mesure sociale pour ceux qui en ont le plus besoin, même si je trouve que la tarification sociale a au moins cet avantage et même si elle pourrait être revue avec plus de coefficients, et si l'objectif est de mettre plus de personnes dans les bus, je comprends que la gratuité pour les moins de 26 ans soit un début, mais alors autant aller plus vite vers plus de personnes dans les bus. Et donc la proposition qui vous a fait sourire de la gratuité le mercredi a le mérite au moins d'essayer de s'adresser aux familles. C'est pourquoi je trouve ce débat très intéressant et que nous devons réfléchir à quel est l'objectif principal de cette gratuité. Est-ce que ce sont les enjeux écologiques et donc les émissions de CO₂, que Madame ERCAN a aussi citées à juste titre, sachant que chaque jeune qui choisit de prendre le bus, ce sont des émissions en moins, et on peut dire la même chose des familles. Et ce critère de 26 ans qui me pose question doit être travaillé finement, et à défaut de pouvoir le faire avant le mois prochain, il faudrait que nous nous engagions au moins à le refaire assez régulièrement au cours du mandat car cela me paraît assez utile.

Je terminerai en remerciant Monsieur LALAN qui a évoqué des chiffres concernant la situation socioprofessionnelle des jeunes à Amiens. C'est très intéressant, car sans penser qu'il y a des jeunes de moins de 25 ans qui gagnent 4 000 € par mois, certains jeunes de moins de 25 ans gagnent bien leur vie et, par nécessité - c'était mon cas - se déplacent beaucoup en voiture. Quand on a deux enfants à déposer, un à l'école et l'autre chez la nourrice, et qu'on doit ensuite se rendre au travail, la voiture est quand même le transport le plus rapide le matin. Il y a donc tous ces sujets dans le sujet. Cela n'appelle pas une réponse immédiate mais au moins la volonté de s'y intéresser plus longuement.

M. FAUVET : Merci, Monsieur LHERMITTE, de vos encouragements. En tout cas, les semaines à venir vont nous permettre d'échanger et d'affiner les arguments, notamment sur le critère de l'âge, de regarder plus précisément les pratiques des étudiants. Cette partie de la population a des rythmes très particuliers et nous viendrons alimenter le débat avec des données assez précises. Madame BOCHÉ va conclure nos interventions.

MME. BOCHE : Merci, cher Président, merci chers collègues de me donner la parole. J'ai juste une question. En fait, vous avez pris le problème uniquement du point de vue du budget de la mobilité. Ne pourrait-on voir cela de manière transversale, c'est-à-dire impliquer le pôle économique et le pôle social, nous avons deux vice-présidents en charge, et penser peut-être la chose sur des remboursements par bons de transport. Je vous rassure, je n'ai pas l'intention d'impacter le budget de la sécurité sociale, mais c'est une idée. Ou peut-être, au même titre que les associations, faire une demande de subvention qui rembourserait le coût aux personnes concernées. Je profite d'avoir le micro pour vous demander une petite faveur. Pourrions-nous avoir le périmètre d'intervention des VP, car si c'est très clair pour Monsieur MAQUET, ce n'est pas toujours clair pour tous les autres. Je vous remercie.

M. FAUVET : Nous avons terminé le dialogue sur le sujet aujourd'hui même et nous allons donc vous envoyer les propositions pour un dernier échange. Nous allons y voir plus clair. La question de la prise en charge de tarif solidaire par quelque mécanique que ce soit, CCAS ou autre disposition, présente un inconvénient majeur qui est qu'un nombre croissant de nos concitoyens ne viennent pas chercher ce à quoi ils ont droit. Pour plein de raisons que je n'impute à personne, mais nous avons aujourd'hui un véritable défi devant nous, une véritable difficulté démocratique, une crise de confiance envers nos institutions, et puis un éloignement d'un certain nombre de nos concitoyens qui rechignent parfois à solliciter ce à quoi ils peuvent prétendre. Les études menées d'année en année par les grands opérateurs des solidarités que sont le Secours Populaire, le Secours Catholique, et d'autres, vont toutes dans le même sens. L'exemple du RSA en témoigne. Le RSA est une indemnité mensuelle qui viendrait pour bon nombre de ceux qui peuvent y prétendre garantir le minimum. 35% des personnes ne viennent pas le chercher, ne le demandent pas. C'est là aussi une des interrogations qui nous a animés quand on veut adopter certains principes universels. Personne aujourd'hui ne s'interrogerait sur la gratuité de l'école, la gratuité de nos routes ou d'un certain nombre d'actes de santé, personne ne remet en cause ces principes parce qu'ils fondent le socle républicain et le contrat social qui est le nôtre. C'est un peu dans ces pas que nous souhaitons nous inscrire, en y ajoutant évidemment la dimension environnementale et écologique.

Ce n'est pas une conclusion mais, au contraire, le début de ce débat. En tout cas, je me félicite de la qualité des interventions et du respect avec lequel les arguments parfois opposés ont été délivrés ce soir. Cela nous a pris un peu de temps, mais je pense que ce n'est pas du temps perdu. Si vous m'y autorisez, nous allons reprendre le déroulé de l'ordre du jour.

DONT ACTE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. FAUVET : Conformément à la délibération en date du 7 avril 2026 m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 17 avril et le 20 mai 2026. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

DONT ACTE

6 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 7 ET 23 AVRIL 2026. APPROBATION.

M. FAUVET : Les procès-verbaux des séances des 7 et 23 avril dernier ont été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Monsieur PENAUD.

M. PENAUD : A propos du procès-verbal du conseil au cours duquel nous avons élu les délégués au conseil d'administration du Zénith, il a été décompté en séance 21 personnes ayant voté contre la proposition que vous aviez formulée, et sur le procès-verbal et les délibérations qui nous ont été adressés, ce nombre est de 29. Quel est le nombre exact au final ?

M. FAUVET : Le décompte définitif a été fait en regardant la vidéo. C'est donc bien 29. En tout cas, j'admire votre vigilance, Monsieur le Maire. Merci de cette remarque. Il faut être prudent, vous avez raison, Monsieur PENAUD. D'autres remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - ASSOCIATION GROUPE SUP DE Co AMIENS PICARDIE. DESIGNATION D'UN MEMBRE D'HONNEUR.

M. FAUVET : Suite au renouvellement de notre assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant pour siéger en tant que membre d'honneur au sein de l'association Groupe Sup de Co Amiens Picardie. En sa qualité de vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de l'innovation étudiante, je vous propose la candidature de Monsieur Thomas LHERMITTE. Quelqu'un souhaite-il faire une remarque ou proposer un autre choix ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COLLEGES ET LYCEES. CONSEILS D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. FAUVET : Lors du conseil métropolitain du 23 avril 2026, l'assemblée délibérante a procédé à la désignation des représentants d'Amiens Métropole appelés à siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

Il est nécessaire ce jour de procéder à la modification de ces désignations, à savoir le remplacement de Thomas HUTIN en qualité de suppléant pour les lycées Delambre et Montaigne. Je vous propose la candidature d'Arthur LALAN. Les autres désignations proposées au dernier conseil métropolitain seraient inchangées.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - ENTENTE ENTRE LA VILLE D'AMIENS, AMIENS METROPOLE ET TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME 80 POUR LE MAINTIEN DES BORNES DE VEHICULES ELECTRIQUES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. FAUVET : Toujours par délibération le 23 avril dernier, trois représentants de la collectivité, à savoir Logan BRAGUE, Eric CAPRON et Laurent ACCART, ont été désignés pour siéger à la conférence de l'entente entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et Territoire d'Energie Somme 80 pour le maintien des bornes de véhicules électriques.

Il y a cependant lieu de modifier ces désignations dans la mesure où Logan BRAGUE représente déjà la Ville d'Amiens. Je vous propose donc de le remplacer par Daniel DÉMARET qui a déjà la responsabilité d'être délégué aux mobilités rurales. Monsieur PENAUD.

M. PENAUD : Je souhaiterais avoir une précision. S'agit-il du maintien des bornes ou de la maintenance des bornes ?

M. FAUVET : Il s'agit du maintien des bornes. C'est une convention particulière avec l'ex-FDE. Vous savez mieux que moi que ce marché est très concurrentiel, et il faut donc que nous soyons très prudents. D'autres remarques ?

M. ABET : Ce maintien ne concerne pas l'avenir, cela ne présage pas des fournisseurs ? En tant que maire de la commune, j'ai voulu installer une borne électrique récemment, le devis de la TDE est arrivé il y a trois jours et c'est extrêmement cher pour une commune comme la nôtre. Le devis pour un poste s'élève à 11 000 €, avec la part de la TDE prise en charge, alors que d'autres fournisseurs nous proposent la même chose à 4 000 ou 4 800 €. Je ne voudrais donc pas que nous nous engagions définitivement dans cette histoire dans la mesure où d'autres fournisseurs sont bien moins chers que la TDE qui depuis maintenant douze ans se joue de nous, et je suis poli. Pour l'enfouissement des réseaux, cela a été la même chose, et pour la fourniture d'électricité, c'est la même chose aussi. Ils sont compétents, d'accord, mais il ne faut pas non plus tout leur donner. Il y a là des choses à revoir.

M. FAUVET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit bien de gérer l'existant et non pas de vous engager ce soir dans des développements que nous ne maîtriserions pas. L'avantage majeur de l'ex-FDE, Territoire d'Energie, c'est qu'il est géré par des collègues, et si d'aventure vous ressentiez que cet outil, qui a été aussi créé par des collègues maires, ne remplissait pas tout à fait ses fonctions, je vous invite à en faire part à nos représentants, ils sont nombreux, notamment chez les maires plus ruraux. Nous sommes moins concernés puisque la Ville d'Amiens est propriétaire de son réseau. J'entends que sur ce marché très concurrentiel, les offres puissent être différentes. Je vous invite quand même à être très prudent sur un certain nombre d'alinéas, de détails qui pourraient parfois nous échapper. Mais je vois à travers vos propos que vous l'êtes. En tout cas, je vous sou mets la proposition de la nomination de Daniel DÉMARET.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOCHÉ s'est abstenue.

10 - ASSOCIATION DREAMMAKERS. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. FAUVET : Dans le cadre du développement d'Amiens Métropole en faveur de l'esprit entrepreneurial, notamment chez les jeunes, je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € à cette association qui a déjà œuvré au sein de notre collectivité, en organisant des camps de l'innovation et en suivant plusieurs jeunes dans le cadre de leurs projets. En 2026, il est proposé de leur permettre de poursuivre ce travail en déployant davantage d'actions auprès

des filières de l'énergie, de la santé et du numérique. La subvention se compose d'une part fixe, soit 7 000 €, et d'une part variable, soit 3 000 € qui tiendra compte du nombre de jeunes du territoire sensibilisés. Je vous propose d'approuver la convention correspondante. Y a-t-il des remarques ?

MME DECLE : J'ai eu l'occasion d'assister à la commission qui a présenté ce projet, et j'ai à cette occasion sollicité la transmission de divers justificatifs, notamment les comptes annuels de l'association qui, d'ailleurs, étaient annexés à la demande de subvention, et nous n'avons donc pas eu à chercher bien loin. Nous sommes sur un budget estimatif de plus d'un million d'Euros, déjà financé à plus de 900 000 € de fonds publics et européens. En l'occurrence, l'association a estimé, via un tableau Excel, à 25 000 € ses frais de séminaire. En réalité, depuis 2023, sauf erreur, c'est toujours le double. A réception des comptes annuels, on s'aperçoit - et j'aurais d'ailleurs apprécié que le rapporteur de cette demande de subvention s'interroge un peu - que pour l'année 2024, les frais de séminaires s'élèvent à plus de 40 000 €, les frais de réception à près de 8 000 €, soit un total de près de 50 000 € de fêtes en tout genre, pour parler clairement, payées par le contribuable. Compte tenu du contexte économique général, je pose la question à tous : cela ne vous choque pas ? Si vous posez la question autour de vous, à votre femme, à votre mari, à vos proches, et présentez cette demande de subvention : vous avez une association, un budget de 1 million d'Euros, des fonds publics pour 900 000 €, frais de séminaire et fêtes en tout genre 50 000 €, et ils viennent à la Métropole vous demander si nous ne pourrions pas faire un petit effort supplémentaire de 10 000 €, que répondraient-ils ? Ce n'est pas nécessaire. Et pour vos frais de séminaire, vous allez faire comme tout le monde, vous allez vous serrer un peu la ceinture. Voilà. C'est la façon dont je vois les choses. S'ils veulent continuer de faire la fête, qu'ils continuent, il n'y a pas de problème, mais ce ne sera financé ni par l'Etat, ni par le contribuable, et il me semble que c'est du bon sens.

M. FAUVET : Voilà qui préfigure un peu d'autres propositions qui pourraient s'inviter dans le débat public. Au moins, il y a une constance, et au bout de deux ou trois conseils d'agglomération, on connaît par avance la nature de vos interventions. L'association "Entreprendre pour apprendre" puisque c'est d'elle dont il s'agit, qui était derrière le réseau Dreamakers, agit depuis de nombreuses années, et je pense que plusieurs d'entre nous dans cette salle, tous bords confondus, ont pu voir à de nombreuses reprises l'action exemplaire qu'ils mènent pour acculturer nos jeunes à cet esprit entrepreneurial. C'est quelqu'un qui n'est pas plus favorable que cela à transformer les bancs de l'école en lieu pour apprentis boursicoteurs qui vous le dit. Si aujourd'hui, sur un budget d'un million, nous décidons de réserver 25 000 € à un séminaire de cadres, de salariés, pour réfléchir à son projet, cela ne me semble pas totalement inapproprié, quitte à vérifier effectivement si ces fonds ont bien été utilisés non pas pour organiser une fête non justifiée mais pour servir le projet de l'association. Par acquit de conscience, j'ai évité de faire un procès d'intention, mais je vous suggère de réviser votre position parce que cette association est tout à fait exemplaire à bien des endroits. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CARPENTIER : Pour confirmer vos propos, j'ai moi-même des élèves de mon établissement scolaire qui ont participé il y a quelques jours, dans le cadre d'Entreprendre pour apprendre, à une présentation de projets avec des entrepreneurs. Ce sont des élèves qui ne sont pas forcément férus de ce type de dispositif, qui viennent des quartiers populaires, et ils en sont revenus très heureux. Je pense que ce n'est pas de l'argent gâché, et le positionnement du Rassemblement National que ce soit sur le fond ou sur la forme est vraiment malvenu.

M. FAUVET : Monsieur TOUMI.

M. TOUMI : Par principe, nous ne nous opposons évidemment pas à cela, mais en commission, quand nous demandons des documents, c'est aussi pour les avoir. Ma collègue Constance

DÈCLE a demandé à avoir le détail pour savoir à quoi correspondent notamment ces frais de séminaire, et nous ne les avons toujours pas eus. Nous avons le bilan, mais pas le détail de ces éléments. Et sur le fait de former les enfants à cet esprit entrepreneurial, nous sommes les premiers à soutenir le côté privé considérant qu'il faut soutenir tout ce qui est initiative privée, mais je ne pense pas qu'à 10 ans, ce soit la priorité pour les enfants de se former à l'esprit entrepreneurial. Savoir compter, lire, parler d'autres langues, s'ouvrir à l'écologie, sont peut-être davantage une priorité. Nous nous abstiendrons sur cette délibération n'ayant pas eu les documents et pour les raisons évoquées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DÈCLE, M. TOUMI et M. VILLALPANDO se sont abstenus.

11 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.

M. BODOULE SOSSO : L'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante doit établir son règlement budgétaire et financier, lequel précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, et les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. C'est le document qui vient établir la manière dont nous allons concevoir un budget. Son contenu est quasiment le même que celui du règlement adopté par le conseil de la mandature précédente. Il a simplement fait l'objet d'une relecture réglementaire complète.

Je précise que l'exécution de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) engagée en 2022 n'est pas encore terminée et qu'il reviendra à notre assemblée d'examiner son actualisation. Ce règlement en établit notamment les règles. Il n'y a pas d'élément d'engagement politique budgétaire, c'est vraiment le cadre financier qui n'a pas été modifié par rapport à la précédente mandature, ou à la marge.

M. FAUVET : Y a-t-il des observations, des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - MUSEE DE PICARDIE. EXPOSITION TEMPORAIRE ABBAYE DE CORBIE. ANNEE 2027.

M. TOURAIS : De mai à septembre 2027, une grande exposition temporaire sera consacrée à la bibliothèque de l'abbaye de Corbie afin de présenter au public, au moyen d'une sélection de 130 à 150 œuvres, l'histoire de l'abbaye Saint-Pierre qui est l'un des plus grands centres de production manuscrite monastique. L'organisation de cette exposition exceptionnelle se fera de concert entre Amiens Métropole et la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de l'installation de cette dernière à Amiens. Cette exposition hors-les-murs vise à réunir les pièces les plus remarquables de l'histoire de cette abbaye grâce à plus d'une cinquantaine de prêts et sa participation au commissariat scientifique. Le budget estimé pour cette exposition est de 220.000 €, représentant pour l'instant une charge nulle pour la collectivité, et il fera l'objet de sollicitations de subventions auprès des partenaires habituels, à savoir notamment la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme et le ministère de la Culture.

Dans ce cadre, je vous propose non seulement d'approuver le principe de tenir au sein du Musée de Picardie cette exposition de manuscrits provenant de l'abbaye de Corbie, mais également d'approuver le principe de nouer des partenariats afin d'en permettre l'organisation, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la conduite de ce projet et à solliciter toute aide publique ou privée pouvant soutenir l'opération.

M. FAUVET : Y a-t-il des observations, des questions ? Madame BOCHÉ.

MME BOCHE : Je me permets juste de compléter les propos de Monsieur TOURAIS. Nous aurons aussi des manuscrits détenus par la bibliothèque d'Amiens Métropole, puisque nous avons un fonds patrimonial exceptionnel. Et malheureusement, les Amiénois ne le savent que trop peu.

M. FAUVET : Merci de souligner l'existence de cette collection exceptionnelle qui va être utilisée en partie. D'autres remarques ?

M. SAVREUX : Je n'interviendrai pas, je vous rassure, sur tous les sujets culture, mais celle-ci mérite quand même que l'on s'y attarde un peu car ce projet a germé il y a maintenant deux ans et je voudrais vous faire prendre conscience de l'importance majeure de cette exposition qui s'apprête à être offerte aux visiteurs du Musée de Picardie. C'est la première fois que l'on va voir une exposition si ambitieuse dédiée au patrimoine écrit de l'abbaye de Corbie qui a eu une influence considérable en Europe. Je rappelle que c'est au 8^e siècle qu'a été inventée l'écriture caroline, et c'était justement à Corbie, et il existe aujourd'hui plus de 800 manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous, la moitié étant conservée par les bibliothèques d'Amiens, comme l'a précisé Audrey BOCHÉ, l'autre moitié étant conservée par la Bibliothèque nationale de France. C'est la première fois que ces collections seront entièrement regroupées. Vous dire aussi que cette exposition s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large puisque j'ai souhaité, dès le lancement de ce projet, élargir cet événement au niveau régional. Et il se trouve que toutes les bibliothèques, tous les musées de la région Hauts-de-France vont se greffer à l'événement amiénois en organisant eux-mêmes des expositions pour mettre en valeur leurs trésors patrimoniaux, car on ne le dit jamais assez, nous sommes une région majeure du patrimoine écrit. C'est vrai avec la Cité de la Langue française à Villers-Cotterêts, c'est vrai avec l'Imprimerie nationale à Douai, c'est vrai avec le fait que nous sommes la région de France qui abrite le plus grand nombre de bibliothèques municipales classées, c'est-à-dire abritant des trésors manuscrits. Et puis, nous sommes évidemment un haut lieu des trésors manuscrits puisque nous avons des collections de manuscrits qui comptent parmi les plus riches de France. C'est une chance. Quand les deux régions ont été fusionnées, on a cherché ce qui pouvait créer une identité commune entre les deux versants. Les esprits moqueurs disaient que le seul point commun entre nous était la météo, d'autres un peu plus objectifs disaient que c'était les beffrois, la langue puisqu'il y a des liens entre le picard et le chti, et il y a aussi cette richesse du patrimoine écrit, et ces expositions qui auront lieu un peu partout dans la région Hauts-de-France seront autant d'occasions pour le public de les découvrir.

Un dernier mot, Monsieur le Président, si vous le permettez, c'est la première fois avec ce projet que nous aurons une exposition d'envergure régionale, de partenariat avec la Bibliothèque nationale de France qui viendra installer à Amiens son pôle de conservation en 2029. C'est aussi une bataille de haute lutte que nous avons remportée dans le mandat précédent puisque je vous rappelle qu'il y avait 50 villes candidates et 72 sites candidats. Par ce projet, la Bibliothèque va d'ailleurs donner à cette exposition le label "Expositions hors-les-murs", qui est le plus haut degré d'exposition. Elle va prêter une cinquantaine d'œuvres à Amiens, ce qui est tout à fait exceptionnel puisque, généralement, elle en prête une ou deux. C'est dire toute l'importance qu'elle donne à ce projet amiénois. Il y aura également un transfert d'expertise pour exposer les documents patrimoniaux fragiles, et elle va nous aider à restaurer nos chefs-

d'œuvre. Donc la Bibliothèque nationale de France ne vient pas seulement installer un pôle logistique à Amiens, elle veut aussi faire d'Amiens le laboratoire de son action culturelle décentralisée au service des territoires. J'ai en tout cas hâte, mes chers collègues, que vous puissiez découvrir cette exposition qui fera grandir encore le sentiment de fierté des habitants de notre territoire.

M. FAUVET : Merci, Monsieur SAVREUX, d'avoir rappelé ces éléments importants. Monsieur CARPENTIER.

M. CARPENTIER : Comme je l'ai déjà dit en commission, et il me paraît important de le souligner, j'aimerais vraiment et j'insiste sur le fait que soit permis à nos collègues de Corbie et du Val de Somme de s'intégrer à ce projet, si cela n'a pas encore été fait. Et j'aimerais que l'on parle de la Picardie. Pendant des années, on a parlé de versant sud, de versant nord, la novlangue que certains emploient m'agace un petit peu. Nous sommes effectivement la Picardie et il y a le Nord-Pas-de-Calais, ce n'est pas honteux de le dire, et j'aimerais que l'on retrouve un peu cette fierté de parler de la Picardie.

M. FAUVET : Nous en reparlerons ultérieurement, mais c'est un élément important de notre identité. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CONSERVATOIRE RAYONNEMENT REGIONAL. FORMATION ART DE LA MARIONNETTE. LE TAS DE SABLE - CHES PANSES VERTES. ANNEES SCOLAIRES 2026-2027 A 2030-2031. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. TOURAIS : Dans le cadre de la formation en troisième cycle d'art dramatique, du cycle préparatoire au diplôme national et aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional, Amiens Métropole propose, en collaboration avec Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes, une formation « Art de la Marionnette » conduisant, respectivement à l'issue des cycles susmentionnés, vers un diplôme national d'étude artistique, et préparant aussi aux concours d'entrée dans les établissements supérieurs d'enseignement.

La convention actuelle arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Je vous propose aujourd'hui de la renouveler pour une période de cinq ans et d'allouer une subvention au Tas de Sable - Ches Panses Vertes de 12 500 € par an, et pour cette année 12 500 €, pour prendre en charge 38 heures de stage et 32 heures de séances de 6 heures de manipulation de marionnettes.

M. FAUVET : Y a-t-il des remarques ?

MME BAILLON : Je souhaite ajouter que la marionnette fait partie aussi du patrimoine picard et du Nord-Pas-de-Calais, lequel a été un peu mis en bémol. Le pôle national a été une vraie bataille. Je ne prendrai pas part au vote pour les raisons que vous connaissez, puisque je suis à l'initiative de ce pôle.

M. FAUVET : Effectivement, nous vous devons beaucoup par rapport à cet élément important de notre patrimoine et de notre identité picarde et culturelle. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BAILLON n'a pas pris part au vote.

14 - NOUVEL EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES. NEDMA. CONVENTIONS AVEC LA LUNE DES PIRATES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME.

M. TOURAIS : Pour rappel, la collectivité a décidé de construire un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles avec La Lune des Pirates, et c'est en ce sens que je vous propose de délibérer pour valider et autoriser la signature de la convention de mise à disposition gracieuse pour une durée de 5 ans de ce nouvel équipement dédié à ces musiques actuelles, au profit de l'association La Lune des Pirates, dans le prolongement de la labellisation SMAC (Scène des Musiques Actuelles) et dans la continuité du développement des missions de l'association.

Nous vous proposons également de valider la mise à disposition exceptionnelle d'espaces au profit du Conseil Départemental de la Somme, de la Lune des Pirates, quatre jours par an puisque le Conseil Départemental a financé l'équipement à hauteur de 2 313 000 € sur un budget total de 7 millions d'Euros, et d'engager la collectivité dans le développement des musiques actuelles.

M. FAUVET : Je vous confirme que l'inauguration de la salle aura lieu à la mi-septembre et qu'il y aura une semaine de festivités, de concerts, entre le 12 et le 19 septembre, dates qui sont à vérifier. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - PRINTEMPS DE L'ART DECO. PARTENARIAT. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ACTIONS DE COMMUNICATION. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. SAVREUX : Le Printemps de l'Art Déco met à l'honneur les pépites architecturales d'un bout à l'autre de la région et focalise son attention sur ce patrimoine qui a fêté ses 100 ans l'année dernière. Cette année, ce sont 21 partenaires qui s'associent pour proposer une programmation variée de visites, d'expositions et d'événements autour du patrimoine Art Déco, qui se sont tenus depuis le 3 avril et se terminent le 31 mai. C'est en ce sens que je vous propose d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la ville de Saint-Quentin, chef de file de ce projet, pour la prise en charge financière des actions de communication de l'événement Printemps de l'Art Déco 2026. Cette participation a été fixée à hauteur de 2 000 € par partenaire.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame DÈCLE.

MME. DECLE : Sauf erreur, nous n'avons pas d'éléments financiers concernant cet événement qui se termine dans trois jours puisque cette convention concerne la promotion de l'événement à hauteur de 2 000 € et des tiers frais de communication qui ne seraient pas pris en charge par les subventions régionales. Quel est le coût global de la promotion de l'événement ? Que représentent ces tiers frais surprises, d'autant que cela ne va pas être difficile à déterminer dans la mesure où l'événement a déjà eu lieu et se termine dans trois jours Si frais supplémentaires il y a, vous devriez être en mesure de les pointer. Vous constaterez que je reste constante dans mes interventions, sans opposition de principe mais simplement de la rigueur. Une dépense engagée est une dépense justifiée, Monsieur SAVREUX.

M. SAVREUX : Nous partageons ce constat. Comme je vous l'ai dit en commission, l'ensemble des partenaires du Printemps de l'Art Déco, dont Amiens Métropole, sollicitent une subvention à la Région Hauts-de-France pour un montant de 42 000 €, et cela permet de financer la moitié

des frais liés à la communication de cet événement, et le reliquat est partagé entre les différents partenaires, ce qui représente 2 000 €. Il arrive parfois à certaines collectivités d'engager des frais supplémentaires. C'est le cas à Amiens, par exemple, lorsque nous voulons accompagner un événement spécifique à l'Amiénois et qui n'entre pas vraiment dans la programmation régionale. Nous pourrions vous apporter tous les éléments techniques, je ne les ai pas ici. Ce sont des questions que vous auriez pu poser en commission, mais nous vous les fournirons avec plaisir.

M. FAUVET : Madame DÈCLE pour une ultime réponse.

MME DECLE : J'avais posé la question, en vous demandant justement comment c'était financé, et en l'occurrence, vous ne répondez pas à ma question. Ce que je sollicitais, c'était la présentation, en amont du vote, des éléments financiers, avec des devis, des factures. L'événement a déjà eu lieu.

M. FAUVET : L'événement n'est pas terminé, des visites ont encore lieu et il est difficile de faire un bilan tant que l'opération n'est pas terminée. En tout cas, la présentation du bilan détaillé sur ce type d'opération existe, nous vous fournirons l'ensemble des pièces de façon à être totalement transparents. D'autres questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - SOCIETE FLOWBIRD. BILLETTIQUE INTEROPERABLE D'AMIENS METROPOLE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. ACCART : Flowbird est la société qui gère notre billettique dans les bus Ametis. Nous avons un accord-cadre avec cette société, mais des difficultés techniques ont occasionné quelques pertes de recettes et des problèmes de déploiement. L'accord-cadre ne prévoyait pas de moyen d'indemnisation satisfaisant, et la société Flowbird nous propose dans ce cadre une compensation forfaitaire de 89 000 € sous la forme d'un avoir dans le cadre d'une autre commande que nous avons passée auprès d'elle, à savoir l'interopérabilité avec la carte "Pass Pass" de la Région afin que les usagers ne bénéficient plus que d'un seul titre. Je précise que Flowbird a déployé des moyens techniques et humains conséquents pour remédier aux difficultés techniques rencontrées que nous avons estimées à plus de 110 000 €. Nous vous proposons donc un protocole transactionnel qui nous conduirait à cet avoir de 89 000 € sur la future réalisation de la commande.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - AMIENS. CLASSEMENT EN VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE. RUE DE SAVEUSE. PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE D'ABBEVILLE ET L'AVENUE LOUIS BLANC.

M. ACCART : Il s'agit d'une portion de la rue de Saveuse à Amiens, comprise entre la rue d'Abbeville et l'avenue Louis Blanc, qui s'inscrit donc dans notre logique de voie d'intérêt communautaire puisqu'elle comprend à la fois un trafic conséquent avec un comptage qui a été effectué de plus de 11 000 véhicules par jour sur les deux voies, et le passage des transports en commun d'Amiens Métropole. A noter que la Ville d'Amiens a déjà effectué des travaux d'aménagement sur cette rue à hauteur de plus de 500 000 €, aménagements qualitatifs comme végétalisation, piste cyclable, empavement, etc. Il nous est demandé aujourd'hui de récupérer

cette voie dans l'intérêt communautaire puisqu'elle comporte toutes les caractéristiques nécessaires.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTIONS.

M. LHERMITTE : Il s'agit d'approuver trois versements de subvention à trois associations :

- 10 000 € à la FAEP pour le projet de l'AGORAE que tout le monde connaît maintenant, notamment pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire.
- 5 000 € à l'AFEV pour un projet "Découvertes et promotion de l'enseignement supérieur à Amiens", dont les axes sont : promouvoir les filières post-bac à Amiens, faire découvrir la vie étudiante à Amiens, et lutter contre l'autocensure et les freins psychologiques à la poursuite vers l'enseignement supérieur.
- 5 000 € à l'association Au-dessus des toits pour Radio Campus et la création de reportages radio destinés à l'orientation des jeunes et à la valorisation des formations de l'enseignement supérieur.

Soit un total de 20 000 €, correspondant aux axes du Schéma métropolitain d'enseignement supérieur.

M. FAUVET : Des questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - OFFICE DE TOURISME. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS - HORTILLONNAGES AMIENS. ACTIONS EN FAVEUR DU RAYONNEMENT DE LA DESTINATION ET DU TOURISME DURABLE. SUBVENTION AU PROJET 2026. CONVENTION.

M. SAVREUX : Ce Festival international de Jardins se tient chaque année au sein des Hortillonnages d'Amiens. Cet événement est organisé par l'association Art et Jardins Hauts-de-France et favorise le rayonnement du tourisme durable porté par Amiens Métropole en tant que destination innovante durable. L'édition 2026 est marquée par un focus sur les Pays-Bas, avec l'accueil d'artistes paysagistes et plasticiens néerlandais, par le renforcement des collaborations avec les opérateurs de tourisme pour attirer davantage de touristes des pays voisins. Enfin, un déploiement des partenariats presse et médias européens via la communication au travers des conférences de presse, voyage de presse et inauguration officielle. C'est en ce sens que je vous propose d'approuver l'octroi d'une subvention de 100 000 € à l'association organisatrice afin de lui permettre de développer l'activité touristique de l'édition 2026 du Festival international de Jardins.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. TOURAIS n'a pas pris part au vote.

20 - VŒUX ET QUESTIONS ORALES. VŒU RELATIF AUX NUISANCES OLFACTIVES EMISES PAR LE SITE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS DE BOVES.

M. FAUVET : Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons reçu un vœu déposé par notre collègue Marylène BRARE. Je vais lui laisser la parole afin qu'elle vous en fasse la lecture. Peut-être y a-t-il une ou deux modifications très légères par rapport à l'envoi qui a été fait.

MME BRARE : Merci, Monsieur le Président, d'avoir accepté le dépôt tardif de notre vœu. Chers collègues, comme vous avez pu le voir en arrivant sur le perron, la population bovoise est à cran, d'où la rédaction de ce vœu par l'équipe municipale.

« - Considérant que, depuis plusieurs années, les habitants des communes situées à proximité du centre d'enfouissement de déchets de Boves subissent de manière récurrente et particulièrement pénible les conséquences de l'exploitation de cette installation.

- Considérant que, les nuisances olfactives, parfois intenses et persistantes, affectent durablement la qualité de vie des riverains, entravent la jouissance normale de leur habitation, génèrent un mécontentement légitime et croissant avec des conséquences sur le bien-être et la santé mentale au sein de la population.

- Considérant que, ces désagréments répétés ont également des répercussions sur l'attractivité résidentielle et économique du territoire.

- Considérant que, suivant les signalements effectués par la population, depuis le mois de janvier 2025, les nuisances constatées dépassent les 20 jours par mois sur l'ensemble de l'historique relevé.

- Considérant que, les nuisances s'étendent, d'après les témoignages exprimés et tous les signalements que nous avons au quotidien sur les communes de Boves, Sains-en-Amiénois, Saint-Fuscien, Cagny, Longueau, Glisy, Amiens et Grattepanche.

- Considérant que, l'exposition permanente à l'hydroxyde de soufre (H₂S) peut potentiellement poser des problèmes de santé publique. Les citoyens sont de plus en plus inquiets pour leur santé et celle de leurs enfants au regard des maux constatés (migraines, allergies, irritation de la sphère ORL, problèmes respiratoires...).

- Considérant que, il existe un projet d'extension du centre d'enfouissement à proximité encore plus immédiate d'habitations.

- Considérant que, les élus de la Métropole ont pris conscience des souffrances endurées par la population et des potentielles conséquences sur la santé publique.

Réuni en séance le jeudi 28 mai 2026, le Conseil communautaire d'Amiens Métropole :

Emet le vœu que les services de l'Etat exigent que le gestionnaire du site d'enfouissement des déchets de Boves respecte ses engagements et obligations en matière de maîtrise des émanations de gaz.

Affirme son opposition au projet d'extension du centre d'enfouissement, dans le but de rétablir une qualité de vie satisfaisante pour les populations environnantes.»

M. FAUVET : C'est un sujet sensible, et j'ai encore pu le mesurer lorsque j'ai récemment rencontré les habitants et les élus de Sains-en-Amiénois, commune voisine de Boves, qui décrivent peu ou prou la même situation, mais d'autres pourraient également témoigner. Ce sujet n'est pas nouveau, mais il s'est accru ces dernières années. C'est certainement à mettre en relief avec de nouvelles techniques de fermentation, de méthanisation. En tout cas, il s'est passé quelque chose ces dernières années sur ce site qui est toujours dans une perspective d'agrandissement notable, important. De ce fait, l'émoi est vif chez les habitants. Notre responsabilité métropolitaine est limitée, mais elle existe. Elle est limitée parce qu'aujourd'hui, le schéma d'organisation d'enfouissement des déchets est confié à l'échelon régional, sachant qu'il l'était auparavant à l'échelon départemental. Notre responsabilité intervient en amont dans la collecte des déchets. Aujourd'hui, force est de constater que l'on doit, là aussi, collectivité, continuer à progresser, à la fois dans le volume, dans le tri, dans le traitement des déchets ultimes; nous avons des progrès à faire pour que ceux qui subissent l'enfouissement des déchets à proximité de chez eux ne soient pas définitivement condamnés à recevoir l'ensemble des déchets non seulement de la Métropole, mais quasiment de l'ensemble du département et parfois même au-delà dans le projet porté par la SECODE Veolia.

A titre personnel, je soutiens la prise de position que les élus de Boves ont souhaité nous exposer au travers du vœu lu par Madame BRARE. Si d'autres parmi vous souhaitent s'exprimer sur ce sujet, la parole est libre et ouverte, il suffit de la demander. Madame ERCAN.

MME ERCAN : En effet, un collectif s'est constitué depuis plusieurs mois, voire années, sur la commune de Boves pour objectiver un certain nombre de nuisances que vous venez d'évoquer dans votre courrier, Madame BRARE. Ce sujet nous est cher en tant qu'écologistes et sur lequel nous sommes aussi mobilisés au côté de ce collectif depuis plusieurs mois. Bien évidemment, nous soutenons cette interpellation des services de l'Etat sur un sujet aussi crucial. Néanmoins, il est nécessaire de réfléchir à ce que nous faisons de nos déchets. Monsieur le Président vient d'évoquer le sujet. La question de l'enfouissement se pose, devons-nous continuer sur ce modèle, sachant que l'enfouissement coûtera de plus en plus cher en termes de nuisances environnementales, mais aussi en termes de coût pour nos collectivités. Il faut commencer à réfléchir à des pistes alternatives sur notre territoire métropolitain. Pour reprendre ma casquette de Présidente du Pôle Métropolitain, c'est également un sujet sur lequel nous aimerions réfléchir, car un certain nombre d'intercommunalités composant le Pôle Métropolitain enfouissent aujourd'hui leurs déchets sur le site de Boves.

MME BRARE : Je suis d'accord avec vous, il faut trouver des solutions alternatives, mais actuellement, il y a un impact réel sur la santé de la population. Les habitants sont à cran, ils ne dorment plus, l'odeur persiste dans les maisons, provoquant migraines, céphalées etc. C'est insupportable. Je vous invite à passer une nuit à Boves.

M. FAUVET : En tout cas, Madame ERCAN l'a rappelé, Madame BRARE également, nous avons une responsabilité sur l'étape suivante. Il s'agit aujourd'hui d'envoyer un signal fort, il s'agit aussi d'être responsable des déchets, il faut bien les traiter et la question, par exemple, de l'incinération sur notre territoire va fatalement se poser à nous, sujet complexe, coûteux. Il ne s'agit pas d'évacuer nos responsabilités en la matière, mais d'affirmer notre préoccupation par rapport à ce que vivent un certain nombre de nos concitoyens, de plus en plus nombreux, et peut-être nous faire prendre conscience de ce sujet important. Monsieur CARPENTIER.

M. CARPENTIER : Si c'est un sujet régional, j'aimerais que nos camarades conseillers régionaux qui siègent dans la majorité régionale puissent aussi être solidaires de ce vœu et porter notre parole au sein du Conseil régional des Hauts-de-France.

M. FAUVET : Nous aurons l'occasion de l'évoquer à nouveau et de vérifier quel est le regard régional sur ce sujet.

M. DEREUMAUX : Je suis au Conseil municipal de Boves. Je vous remercie d'avoir accepté le vœu que nous avons déposé hier après-midi, nous l'avons rédigé un peu dans l'urgence. Effectivement, les habitants sont à cran, sur les réseaux sociaux cela devient très agressif, on considère que nous ne faisons rien. Ce vœu a été rédigé hier après-midi car demain, Madame BRARE doit rencontrer le Préfet en présence du Sénateur Rémi CARDON. Il était donc important que ce vœu soit pris en compte ce soir. Pour revenir aux journées où nous sommes incommodés, nous sommes le 28 mai et sur mai nous sommes à 24 jours. Ce n'est pas uniquement parce qu'il fait chaud, en décembre 2025, il y a eu 23 jours, c'est donc toute l'année. Et je terminerai par une anecdote. L'an dernier, quatre jours avant la réderie, il y a eu des odeurs insupportables. Comme par hasard, la nuit du samedi au dimanche, pas d'odeur, et c'est revenu le lundi. Ce qui veut dire que le gestionnaire fait ce qu'il veut, relâche du gaz ou ne sait pas le maîtriser.

M. FAUVET : Le fait d'éclairer ce sujet, de prendre position, d'être solidaires de nos amis de Boves, de Sains-en-Amiénois et d'ailleurs, devrait peser, je l'espère, dans le débat. La transparence que nous tentons de nous auto-appliquer dans cette assemblée ferait bien d'être imposée au délégataire car, dans la littérature accompagnant ce dossier, j'ai l'impression que toutes les informations ne circulent pas de la manière dont elles devraient circuler. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie. C'est un signal fort. Merci, Madame BRARE.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et je vous donne rendez-vous le 25 juin. Les autres dates vont vous être transmises, mais vous pouvez les noter. Notre Conseil métropolitain se réunira le 24 septembre, le 15 octobre, le 26 novembre et le 17 décembre 2026. Bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 20 h 31.

La Secrétaire de séance

Océane SERMADIRAS

Le Président de séance



Frédéric FAUVET